

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 17 DÉCEMBRE 2019 19H00 – SION**

I- Examen et approbation du budget 2020 de la Municipalité de Sion.	2
II- Entrée en matière sur le budget 2020.	6
III- Administration générale & Finances.	11
IV- Economie & Tourisme.	17
V- Education & Culture.	23
VI- Affaires sociales.	26
VII- Sécurité publique.	28
VIII- Travaux publics & Environnement.	28
IX- Bâtiments & Constructions.	33
X- Urbanisme & Mobilité.	33
XI- Sport, jeunesse & loisirs.	42
XII- Discussion finale sur le budget 2020.	45

I- Examen et approbation du budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Monsieur le représentant de la presse, Madame du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir le dernier plenum ordinaire de l'année 2019 du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 27 novembre dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges sur le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Je dois excuser les absences de Monsieur le Conseiller communal Christophe Clivaz, de Monsieur le Conseiller général Michael Jacquier et annoncé avec du retard Monsieur le Conseiller général Alexandre Dubuis.

J'ai un message à vous transmettre de la part de Monsieur Christophe Clivaz, Conseiller municipal encore en fonction jusqu'au 31 décembre, absent hier et aujourd'hui. Suite à son mandat de Conseiller national, il est retenu à Berne. Voici donc son message.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, je ne peux être des vôtres ce soir pour ce qui aurait été ma dernière séance du Conseil général. Je vous prie d'excuser mon absence. Je vous souhaite de bons débats et j'espère avoir le plaisir prochainement de vous croiser dans d'autres circonstances. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et vive la Ville de Sion.

Merci Monsieur Clivaz.

Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. Comme vous l'avez constaté lors de la convocation, il n'y aura pas de divers en fin de plenum. N'ayant pas de modification de cet ordre du jour, je vous en fais la lecture.

Point 1: Examen et approbation du budget 2020 de la Municipalité de Sion qui est décliné par l'entrée en matière sur le budget 2020, puis l'étude administration générale et finances, économie et tourisme, éducation et culture, affaires sociales, sécurité publique, travaux publics et environnement, bâtiments et constructions, urbanisme et mobilité, sport, jeunesse et loisirs. Puis la discussion finale sur le budget 2020 et le vote.

Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Monsieur le secrétaire Jean-Charles Léger vous en a informé par mail. Nous allons donc commencer l'étude de ce projet de budget 2020. En préambule, je vous informe que le bureau a reçu 2 motions d'ordre de l'AdG. Un avis de droit a été demandé au SAIC (service des affaires intérieures et communales) et à Monsieur Claude Bumann du service parlementaire de l'État du Valais.

Vous trouverez ces motions et avis de droit sur l'extranet. Elles ont été considérées comme irrecevables. Le bureau s'est réuni en séance extraordinaire et a confirmé à la majorité de ses membres l'irrecevabilité de ces motions. Par contre, nous avons décidé de passer la parole à l'AdG afin qu'elle puisse s'exprimer, puis j'ouvrirai la discussion générale sur ce sujet. Je passe donc la parole à l'AdG.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je vous remercie, Madame la présidente, d'avoir expliqué qu'il y a une demi-heure nous avons eu une petite séance urgente pour traiter deux motions d'ordre qui ne viennent pas seulement de l'Alliance de Gauche. La première concerne l'ordre de vote des amendements et je vais me permettre de vous le lire. J'ai également eu l'assurance que le bureau vous les fera parvenir par e-mail par la suite.

Nous avons un bon nombre de propositions d'amendements au budget 2020. 31 amendements sans compter les 3 qui ont été jugés irrecevables par le bureau. Cette productivité est un très bon signe. Elle démontre une étude consciencieuse du budget et une volonté proactive de la part des membres de cette assemblée. Même si toutes ne seront pas retenues ce soir, le débat d'idées et les arguments pourront nous orienter vers de futures améliorations dans la gestion de notre commune. Cette assemblée vient d'approuver un simple toilettage de notre règlement du Conseil général qui datait de 2009. Force est de constater aujourd'hui que ce règlement donne un cadre général mais il n'est pas conçu pour gérer un débat aussi complexe. Ce règlement s'adapte mal à une telle quantité de propositions, dont certaines sont très spécifiques et visent un objet en particulier, c'est-à-dire une sous-rubrique.

Je vais vous citer 2 exemples. Il y a la rubrique 856.365, sous mobilité et institutions privées, pour un total d'environ CHF 5'000'000.-. Deux amendements sous la même rubrique mais qui touchent 2 objets distincts : un amendement de CHF +100'000.- pour offrir un service de bus les soirs (les jeudis, vendredis et samedis soir) et une autre sous-rubrique qui est une coupe de CHF 100'000.- concernant les navettes autonomes.

Ce sont 2 sous-rubriques distinctes comportant des budgets de plus de CHF 400'000.-. La procédure actuelle du règlement voudrait que nous les votions l'un contre l'autre avant de pouvoir confronter le gagnant au bureau. Ceci n'a aucun sens. Afin de respecter l'intention du législateur, chacun de ces amendements doit pouvoir être voté indépendamment en opposition au budget. Nous obliger à voter l'un contre l'autre ne servirait qu'à entraver la force de proposition du législatif. En fait, c'est une autocensure.

Cas n° 2, c'est la rubrique 856.58 dans les investissements mobilité; 5 amendements sont proposés sur cette même rubrique, dont 3 pour des montants identiques. 4 concernent la sous-rubrique «liaison plaine-montagne» et une concerne «Agglo Valais central». Clairement, ce dernier amendement ne concerne en rien la liaison plaine-montagne. Pourtant, notre procédure actuelle voudrait qu'on le vote d'abord en opposition aux amendements liaison plaine-montagne avant de pouvoir éventuellement le confronter au budget proposé. Là aussi, cela n'a pas de sens. Nous estimons que cela fait fi de l'intention de son auteur. C'est pourquoi nous demandons par cette motion d'ordre que les amendements formulés sur une même rubrique mais touchant des sous-rubriques distinctes et clairement libellées dans le budget 2020 par le Conseil municipal soient votés séparément et par rapport à la sous-rubrique précisée avant d'être confrontés au budget. Il y a 3 chefs de groupe qui ont signé cette motion d'ordre. Donc moi-même, Monsieur Mabillard et Monsieur Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. J'ai pris connaissance de l'avis de droit de Monsieur Chevrier sur les 2 motions d'ordre qui ont été déposées par l'AdG et qui ont été cosignées par moi-même. J'accepte la décision du bureau de les déclarer irrecevables. J'accepte surtout leur décision de remettre ces éléments sur le tapis et d'en discuter avec la Municipalité. Je tiens juste à m'exprimer rapidement sur ce qui a été dit par rapport à la mise en position des amendements. Nous estimons que ce conseil a des messages politiques à envoyer à la Municipalité et qu'il est difficile de le faire avec clarté en opposant des sujets sans rapport sur des mêmes rubriques. On aimerait quand même qu'il y ait une possibilité de voir se démultiplier les rubriques (surtout dans les investissements parce que c'est surtout là que se pose la question des mises en opposition d'amendement et qui pose vraiment un problème au niveau de la clarté du message que l'on souhaite faire passer à la Municipalité). C'est pourquoi, nous avons soutenu la démarche de l'AdG sur ce point-là.

Concernant la deuxième motion qui avait trait au traitement. Si je partageais le fond, c'est-à-dire le fait que des postes devraient pouvoir être mis en amendement pour pouvoir exposer des problématiques, pour pouvoir envisager, comme cela se fait au niveau du Parlement cantonal, des renforcements dans des domaines précis pour faire passer un message politique, j'étais un peu en désaccord avec l'Alliance de Gauche sur la méthode, à savoir le traitement par la motion d'ordre, au vu de ce qui avait été fait et déjà discuté au sein du bureau. J'estimais que l'on allait un peu trop loin avec cette motion d'ordre puisque l'on revenait sur une décision claire et nette du bureau sur ce point-là. Par contre, j'estime qu'il est nécessaire de le remettre en discussion avec la Municipalité.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Cette année, la prolifération des amendements en lien avec la même rubrique a clairement démontré les limites du système de vote mis en place dans le cadre de l'approbation du budget.

Les deux cas de figure cités dans la motion d'ordre rédigée par l'AdG, non traitée ce soir, illustrent bien ces limites puisque le système permet de mettre en concurrence des amendements qui ne visent pas la même sous-rubrique. Comme il a déjà été précisé, c'est le cas pour ceux proposés dans le cadre de la rubrique 856.365. En effet, l'un propose une augmentation et l'autre une diminution de la même somme pour 2 sous-rubriques différentes. Conséquence : ces amendements s'annulent, n'exercent aucun effet réel sur le budget. Cette particularité découle de certaines procédures qui empêchent de proposer une augmentation ou une diminution de budget visant un objet précis contenu dans une rubrique. Cette caractéristique débouche sur des situations encore plus complexes que celles décrites.

Pour le constater, il suffit de se référer au cas de figure de la rubrique 856.58 relevé par la motion. On pourra alléguer que cette motion remettait en cause les directives sur les amendements validées par le bureau, ne tenait pas compte des décisions votées par ledit bureau, émanait de représentants du bureau qui ont déjà débattu sur le sujet. Il est effectivement difficile de prétendre le contraire. Pour toutes ces raisons, cette motion a déclenché parfois un malaise tout politique. C'est le jeu. Doit-on pour autant considérer que des directives récemment acceptées se retrouvent figées dans le temps ? Cette motion d'ordre, rappelons-le, avait pour origine une situation exceptionnelle. Dans tous les cas, elle aurait eu pour mérite de raviver un débat que je qualifierai de sans fin qui anime les séances de bureau autour des questions suivantes : doit-on renégocier avec nos autorités un arrangement et non pas un règlement pris par nos prédécesseurs sur la manière d'accepter le budget par le Conseil général ? Va-t-on réellement à l'encontre de ce que préconise la loi sur les communes ? Un avis de droit va dans ce sens mais demeure quoiqu'il en soit un avis de droit. Ce soir on manque donc l'occasion de consulter le Conseil général sur son désir d'entériner une procédure existante ou de tenter de la faire évoluer. Cette motion aurait dû aussi permettre aux personnes qui estiment que le Conseil général n'exerce pas suffisamment d'influence sur les questions budgétaires de faire entendre leurs voix. La deuxième motion, rédigée par l'AdG et non traitée ce soir, visait à peu de chose près les mêmes objectifs. J'ajouterai simplement que, quoique l'on en dise, le fait d'avoir laissé voter l'année dernière le Conseil général sur la création d'un nouveau poste n'a en rien perturbé le bon fonctionnement de cette commune.

Face à cette situation, les Verts proposeront prochainement la création d'une commission chargée de réviser les directives en lien avec le traitement des amendements.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. En préambule, je tiens à rappeler qu'avant 2010, le Conseil général ne votait pas sur les amendements, ne votait pas sur le budget. C'est à se demander ce que faisait le Conseil général puisque c'est un peu le cœur de notre travail à notre sens ici. Deuxième remarque avant de présenter la deuxième motion d'ordre sur les traitements. On comprend que l'on a été plus ou moins soutenu par les partis minoritaires mais on ne comprend pas pourquoi l'on n'a pas été soutenu par les partis majoritaires puisque c'est se tirer une balle dans le pied de ne pas pouvoir amender des traitements à la hausse. Le Grand Conseil le fait, je ne vois pas pourquoi le Parlement séduois ne peut pas le faire.

Pour venir très concrètement à la motion d'ordre sur les traitements, vous avez dû apercevoir, dans vos commissions respectives, que l'AdG avait posé un amendement pour augmenter d'un EPT les travailleurs sociaux du centre RLC, puisque selon nos informations c'était nécessaire. Cet amendement a été invalidé par le bureau du Conseil général qui s'est basé sur une phrase inscrite en page 3, au dernier paragraphe de la brochure «Projet de budget 2020, dépenses liées et non liées» qui précise la convention suivante pour les rubriques relatives au traitement du personnel de l'administration. Il a été convenu que «seules les modifications d'effectifs budgétisées à la hausse ou à la baisse sont sujettes à amendement afin d'éviter que des décisions ne se trouvent en opposition avec la législation et/ou la réglementation en vigueur en la matière».

Cette formulation a suscité plusieurs interrogations au sein de notre groupe mais pas seulement. La formulation de «il a été convenu», par qui cette formulation a été convenue ? Le Conseil général est

compétent en matière d'amendement du budget, c'est donc lui et lui seul qui devrait pouvoir édicter de telle règle. On le sait, une directive a été mise en place pour le vote des amendements mais de nouveau, cette directive n'a pas été votée par le Conseil général, elle a passé en commission, elle a été mise à disposition sur le site internet mais elle n'est pas passée ici en plenum alors que nous sommes les seuls compétents pour pouvoir voter sur de telles directives. Pour nous, il y a de nouveau un manquement car, comme il est rappelé dans l'article 10 du RCG que l'on vient de mettre à jour au point d), «le Conseil général délibère et décide de l'approbation du budget rubrique par rubrique à l'exception des dépenses liées». Deuxième point : sur quelle législation ou réglementation en vigueur en la matière se base cette règle ? Quelle est la loi qui interdirait d'amender le budget en demandant des augmentations d'EPT (comme je l'ai rappelé, on le fait au Grand Conseil, pourquoi est-ce que l'on ne peut pas le faire ici) ? Troisième point : nous revenons encore et toujours à l'éternel débat des dépenses liées et non liées; sur quels critères précis cet aspect est-il décidé ? En l'occurrence, cet amendement sur le traitement du RLC est classé partiellement non lié. Il devrait donc être possible de l'amender surtout quand il s'agit d'augmenter le nombre d'EPT. Il ne s'agit pas de nous immiscer dans la gestion du personnel et des salaires, mais de donner plus de moyens à cette organisation. Vous pourriez avoir les mêmes revendications pour d'autres dicastères. Si un groupe estime que des ressources manquent dans tel ou tel dicastère, il doit lui être possible de proposer des augmentations de postes sans autre forme de procès.

Pour rappel, nous avons voté l'année dernière, sur une demande des Verts, une augmentation des EPT. Le bureau l'avait validée et on l'a votée le 18 décembre de l'année passée par 47 non et 14 oui. Le PDC a également demandé l'année passée une augmentation de places d'apprentissage à l'aéroport. Pour finir, on l'a fait dans le cadre d'un postulat. Pourquoi est-ce que l'on ne le fait pas dans le cadre d'un budget ?

Notre message est clair. Pour nous, il n'est pas interdit au Conseil général de proposer, de renforcer des services, ni de statuer sur une augmentation de postes. Si nous concevons que des diminutions d'EPT pourraient être compliquées à gérer pour l'exécutif en termes de contrat de travail, nous ne voyons en revanche aucune raison de nous refuser de discuter des augmentations d'EPT. On demandait donc l'augmentation d'un EPT pour le RLC mais cette motion d'ordre se voulait générale pour que tout le monde puisse amender le budget dans ce sens-là, parce que finalement, c'est notre seul réel pouvoir. On sait bien que lorsque l'on dépose un postulat ou une motion, il y a effectivement des retours de la ville, mais l'on n'a pas forcément le levier financier pour que nos volontés soient appliquées.

On est un petit peu déçu que cette motion d'ordre ait été refusée. On reviendra sur la discussion sur la directive.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. J'aimerais comprendre pourquoi est-ce que l'on attend pendant 10 minutes ces déblatérations ? Je ne connais pas les tenants et aboutissants. On nous informe qu'il y a des motions d'ordre qui ont été déposées, que le bureau a voté, que c'est clair. Pourquoi doit-on attendre que tout le monde parle ? C'est une question du RCG. Ce RCG a été retoileté ce printemps et cet été. C'était dans ce cadre-là qu'il fallait le faire et ce n'est pas maintenant le jour des amendements qu'il faut commencer à discuter de cela. Je crois que l'AdG, l'UDC et les Verts, c'est à ce moment-là qu'il fallait se poser ces questions. C'est n'est pas maintenant. Donc, je pense que le RCG doit être revu, mais de fond en comble et pas juste un petit toilettage.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La ville désire-t-elle s'exprimer ? Petite information : on a fait le décompte des personnes présentes ce soir. Nous sommes 59. On est bientôt à 60. Je pense qu'en 2020 on va y arriver.

Nous allons passer à l'étude de ce budget. J'invite les rapporteurs des 3 commissions à venir prendre place avec leur carte de vote. L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissement. Les rapporteurs présentent leur rapport selon ce schéma. Le déroulement des divisions se passera comme suit : Présentation du rapport des commissions, annonce des rubriques amendées, présentation du rapport sur l'amendement, ouverture de la discussion sur la rubrique concernée, avis de la Municipalité. Le dépositaire de l'amendement peut

reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement. Vote de l'amendement et on continue avec la prochaine rubrique amendée.

En fin de division, je ferai un récapitulatif des modifications éventuelles apportées au budget avant d'ouvrir la discussion générale sur la division puis nous passerons à la division suivante. Le vote des amendements se fera selon la directive sur le dépôt et le traitement des amendements budgétaires que vous avez reçue par mail en date du 5 novembre 2019 soit, si une rubrique n'est touchée que par un amendement, ce dernier sera mis au vote selon le système habituel oui/non/abstention où le non consiste à soutenir la proposition de la Municipalité. Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Je vous expliquerai la manière de voter à chaque division touchée par plusieurs amendements identiques.

Nous pouvons commencer par la lecture de l'entrée en matière. Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la commission de gestion.

II- Entrée en matière sur le budget 2020.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion concernant le projet de budget 2020 de la Ville de Sion. Madame la présidente du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillers généraux, la commission de gestion a examiné le projet de budget 2020 de la ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 4 reprises pour l'étude des propositions d'amendement. Dans le cadre de l'étude du présent budget, la commission a été reçue le jeudi 10 octobre au bâtiment de la voirie par Monsieur Raphaël Marclay, Conseiller communal, Monsieur Georges Joliat, chef de service et Monsieur Roland Rossier, responsable de la voirie, pour une visite et explications du fonctionnement du service. Le bureau de la commission, président, vice-président, rapporteur et vice-rapporteur, a été reçu le vendredi 18 octobre au service des finances par Monsieur Patrick Dondainaz et Monsieur Amaury Roux pour une présentation détaillée du projet du budget 2020. La commission a également participé lundi 21 octobre à une séance commune de la présentation du budget faite par Monsieur Patrick Dondainaz. La commission a en outre accueilli le lundi 28 octobre Monsieur Yann Roduit, chef du service des affaires sociales, pour une présentation du mode de fonctionnement du service social et du financement de l'ASLAE; le mercredi 13 novembre 2019 Monsieur Philippe Varone et Monsieur Patrick Dondainaz pour une séance des questions.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Compte de fonctionnement : les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à CHF 211'170'000.- et les amortissements comptables à CHF 21'930'000.-. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 133'480'000.-. L'excédent de revenus s'élève à CHF 380'000.- contre CHF 550'000.- pour le budget 2019. Vous avez les différents tableaux dans le rapport qui présentent les comptes 2018, le budget 2019 et le projet de budget 2020. Le budget de fonctionnement 2020 est marqué par la création de la PRVC qui modifie la structure du budget du dicastère «sécurité publique», par l'augmentation des subventions à l'ASLAE de plus ou moins 1 mio par rapport au budget 2019, par la baisse des recettes fiscales de 3,5 mios par rapport au budget 2019 dont 2 mios pour la réforme cantonale de l'imposition des entreprises. Au niveau des revenus financiers, le budget 2020 présente les dividendes de l'ESR et de Sogaval en augmentation de plus de 3 mios par rapport au budget 2019, le solde de la recette réalisée par la ville pour la vente des terrains de l'ancienne voirie, soit de CHF 6'450'000.-, l'incorporation d'un bénéfice attendu de plus de 2 mios par rapport au budget 2019 sur l'activité d'achat/vente d'énergie de partenaires. Vous avez dans le rapport les différentes rubriques et différents tableaux qui présentent ces chiffres.

Evolution du personnel : entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, l'effectif du personnel budgété, en équivalent plein-temps, évolue comme suit : au compte 2018, nous avons 459,89 EPT et au budget 2020, nous trouvons 417,15 EPT.

L'importante diminution du nombre des EPT en 2020 est due au transfert, au 1er janvier 2020, des effectifs de la police communale de la nouvelle PRVC (environ 53 postes). Hormis les différences dues à la PRVC, la commission de gestion observe que le nombre d'EPT par habitant demeure relativement stable depuis plus de 10 ans. Pour vous donner le chiffre en 2020, le budget prévoit 11,92 postes pour 1000 habitants.

Compte des investissements : les investissements se présentent de la manière suivante : au budget 2020, les dépenses d'investissements prévues sont de CHF 32'230'000.-, les recettes d'investissements de 6,7 mios avec un excédent de dépenses de CHF 25'530'000.-.

Programme de législature et priorités d'investissements : comme précisé dans le rapport sur le budget 2019, c'est le programme de législature qui détaille les priorités d'investissements et d'études. Ce programme 2017/2020 a été présenté au Conseil général en 2017 par Monsieur Philippe Varone et se trouve intégralement dans le rapport que vous avez déjà consulté. Dans les montants d'investissements, les chiffres globaux se présentent comme suit : dans les investissements propres, le montant global prévu est de CHF 25'910'000.-. A ces chiffres, il faut rajouter : pour d'autres dépenses activables un montant de CHF 2'100'000.-, pour des contributions de tiers un montant de CHF 1'850'000.-, pour des prêts et participations permanentes un montant de CHF 1'200'000.-, pour des subventions accordées un montant de CHF 3'020'000.-, ainsi que pour des subventions acquises un montant de CHF 4'850'000.-.

Financement des investissements : la marge d'autofinancement moyenne depuis 2013 se monte à 85.6% Cette dernière est prévue au budget 2020 à 87,4%.

Endettement net : l'endettement net de la ville passe de CHF 80'200'000.- aux comptes 2018 à CHF 88'176'000.- au budget 2020, soit une augmentation de CHF 7'912'000.-. Cette dette par habitant au budget 2019 est prévue à 2430 francs.

Chiffres clés et ratios : comme les années dernières, les indicateurs financiers restent stables. Ainsi, au budget 2020, la note obtenue est 22, identique à celle du budget 2019 et aux comptes 2019. Je rappelle ici que l'objectif est de 25.

Planification financière 21/24 : évolution des dépenses et des recettes consolidées : comme vous le constatez sur le tableau présenté, la différence entre la ligne rouge et la ligne bleue présentée représente l'endettement supplémentaire annuelle en millions de francs.

Evolution de l'endettement net selon la planification financière : au budget 2020, l'endettement net de la ville se monte à 88 mios et selon la planification financière au budget 2024 elle devrait se situer à 117 mios. L'autofinancement n'atteignant pas l'objectif des 100%, c'est ainsi la dette qui subit une augmentation.

Vote d'entrée en matière et discussions d'entrée en matière. Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la commission a relevé les points de réflexion suivants : le budget 2020 peut être qualifié de bon et d'équilibré. Le degré d'autofinancement se monte à 87,4 %. Ce taux est considéré comme bon par les indicateurs de l'État du Valais. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours théorique à l'emprunt de CHF 3'200'000.- La commission constate que, selon la planification financière 21/24, le degré d'autofinancement serait en forte baisse pour les années 2021 et 2022 avec un taux de 64,4 %. Dès 2024, la situation semblerait se stabiliser avec un taux prévu de 80 %. Toujours selon la planification financière 21/24, l'endettement net devrait se situer à 117 mios en 2024, soit environ 3'240 francs par habitant, compte tenu d'une prévision annuelle d'investissements nets de 25 mios.

Vote d'entrée en matière : la commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission remercie tout d'abord le Président de la Municipalité, les conseillères et conseillers communaux, ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions concernant le budget 2020.

La commission cette année a choisi de faire 3 séances en une journée pour l'analyse du budget et la rédaction des questions sur le modèle du Grand Conseil. La commission se réserve pour l'année prochaine le droit d'inviter Monsieur Dondainaz en début de journée pour la présentation du budget, et ainsi ne plus faire 3 en 1, mais 4 en 1. Elle a également reçu le Président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumises et tient à le remercier, ainsi que Monsieur Dondainaz pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour examen du budget 2020 de la Ville de Sion suite à la présentation générale du 21 octobre 2019. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et du Président de la Municipalité le 12 novembre 2019. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies. Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Le projet de budget 2020 de la Municipalité a été examiné dans les détails par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères «éducation et culture, sécurité publique et sport, jeunesse et loisirs». La commission sociale et culturelle à l'unanimité de ses 11 membres présents propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'année dernière, les interventions en relation avec les amendements ont largement monopolisé le temps consacré au plenum. Par conséquent, pour éviter de lasser cette assemblée au terme de nos futurs débats, je me permettrai de coupler les 2 interventions des Verts dans le cadre du budget, à savoir celle concernant l'entrée en matière et celle liée à la discussion finale.

Sans grande surprise, nos autorités ont élaboré pour 2020 un budget qui tend vers l'équilibre. Pour ce faire, ils ont dû tenir compte d'un certain nombre d'aspects, notamment la baisse de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales. Pour parer cette diminution, notre commune peut compter, entre autres, sur le prix de vente de l'électricité en légère augmentation et la future vente des terrains de l'ancienne voirie. Malgré tout, le total des investissements est en baisse par rapport à 2020 et le degré d'autofinancement s'avère lui aussi inférieur à celui de l'année précédente.

Apparemment, pour plusieurs raisons, il devient difficile de tendre vers l'équilibre budgétaire. La première raison est en lien direct avec la réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS. Cette modification de l'imposition des entreprises va peser lourd ces prochaines années sur les finances de notre commune. Malgré les propos rassurants tenus par différentes autorités avant la votation de cet objet, on s'aperçoit que les conséquences et les budgets publics sont relativement importants. Notre commune n'est de loin pas épargnée par ce phénomène. Sachant que la RFFA va être mise en place de manière progressive, nous ne sommes qu'au début d'un certain nombre de difficultés financières. Aux problèmes générés par la RFFA viennent s'ajouter les participations importantes exigées par le canton dans le cadre de l'hébergement des hautes écoles. Notre commune va devoir prochainement s'associer au financement de la rénovation du collège des Creusets et à la construction d'un nouveau collège dans le secteur de Vissigen. Le développement du pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire rattaché à l'EPFL va à son tour peser sur les budgets futurs de la ville. D'autres aspects pèsent actuellement nos finances communales : les charges de centralité que l'on ne parvient pas vraiment à déléguer partiellement à nos communes voisines, la participation au financement des

régimes sociaux, sans oublier les coûts générés par l'aéroport. Cette infrastructure continue, année après année, à grever notre budget. Avant même l'instauration d'une nouvelle gouvernance, nos autorités poursuivent son amélioration au prix fort. Tout cela, comme relevé l'année dernière, dans un climat morose pour cette catégorie d'infrastructures et malgré les problèmes environnementaux qu'elle génère tant au niveau du bruit que de la qualité de l'air. À quoi cela sert-il de vouloir imiter des modèles comme celui de Lugano qui frise actuellement la faillite ? Pour Les Verts, il faut cesser cette fuite en avant, arrêter de vouloir à tout prix transformer cet aérodrome en aéroport. Dans la perspective de la recherche de l'équilibre budgétaire, ce poste offre des opportunités d'économies plus qu'intéressantes et surtout des économies au service de la qualité de l'environnement.

Paradoxalement, d'autres mesures d'économies semblent envisageables. Avec l'entrée en force de la RFFA, il serait bienvenu que les communes de ce canton s'unissent pour réclamer une RPT 3. Cette idée n'a en soi rien d'original puisqu'elle a été évoquée par notre responsable des finances lors de la présentation du budget. Elle est d'autant plus judicieuse que l'État du Valais accumule les bénéfices depuis la mise en application de la RPT 2 et DTS 2 (droits de tirage spéciaux). Ne serait-ce pas le bon moment de négocier une répartition des tâches plus judicieuse avec le Conseil d'État ?

Les négociations concernant les frais générés par les hautes écoles amorcées entre notre cité et d'autres villes valaisannes avec l'État du Valais devrait, elle aussi, favoriser un rééquilibrage de nos finances. À cet effet, les négociations mériteraient d'être durcies en faveur des communes concernées. Ces options d'économies sont à étudier en parallèle avec les mesures qui seront prises suite à l'analyse annoncée des différents services de la commune. Enfin et surtout au-delà de tout ce qui touche à l'équilibre financier, Les Verts désirent relever que ce budget ne consacre pas suffisamment de moyens à l'atténuation, voire la résolution des problèmes environnementaux. Alors même que des organismes comme l'ONU ou le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) mettent en évidence l'urgence à combattre le réchauffement climatique, notre cité, une voire celle de ce pays la plus exposée à ce phénomène, ne semble pas décidée à renforcer de manière conséquente ces investissements dans le domaine. Nous avons tenté de trouver des rubriques permettant de financer la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique et de les amener à la hausse sans grand succès. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir cherché. Les Verts déplorent fortement ce qu'ils considèrent comme une véritable faiblesse de ce budget. On s'aperçoit que les revendications des mouvements citoyens qui se sont manifestés à plusieurs reprises dans notre région ne sont que très partiellement prises en compte. De plus, notre groupe s'étonne de constater que le dicastère «environnement et urbanisme» soit retiré à partir de janvier à l'un de ses représentants. Espérons seulement que la personne qui en prendra la tête saura exploiter au mieux l'énorme travail fourni par Christophe Clivaz et l'ensemble des membres de son dicastère. Les Verts attendent de sa part qu'elle poursuive, voire intensifie la mise en valeur de projet comme celui de «AcclimataSion» et qu'elle consacre toute son énergie à développer les principaux aspects environnementaux contenus dans le Pdcom. Nous serons très attentifs à ce sujet. La tentation est grande de vouloir reprocher aux Verts de parler d'investissements durant cette période où nos finances tendent tout juste vers l'équilibre. Pourtant, on l'a vu, des économies dans différents secteurs sont parallèlement possibles et surtout à l'heure actuelle, la protection de l'environnement de constituer une priorité. Finalement, pourquoi pas, en cas de nécessité ou d'urgence, ne pas mettre fin à ce tabou de l'augmentation des impôts, ce d'autant plus que le taux appliqué par notre ville est le plus bas de ce canton. Le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière du budget 2020 de notre commune. Le travail de notre groupe sur ce budget a débouché sur 10 amendements. Ces amendements sont le signe que notre parti prend ses responsabilités dans le cadre des droits et devoirs qui lui sont légalement et clairement attribués. Mais alors, pourquoi tant de pression de la part de certains collègues du Conseil général et de certains membres de l'exécutif allant jusqu'à la défense de postes au budget un jour avant le plenum ? À quoi l'information de la Municipalité de hier rimait-elle, qui plus est, après le travail des commissions sur les amendements ? Lorsque l'on donne une information, il s'agit d'informer. Ce ne fut pas le cas. Concernant le nouveau poste à l'administration générale et le cahier des charges du futur chef de service, rien de nouveau par rapport aux informations déjà reçues lors de la demande de crédit supplémentaire. Et que dire de l'intervention sur la télécabine ? Rien de nouveau non plus. Demande de concession toujours pendante à Berne, en attente d'une

réponse et aucune demande de financement de transports publics à ce jour. Ces informations ressemblaient plus à de la pression qu'à de l'information.

Le traitement des amendements en commission a également débouché sur de la délation. Le vote d'une de nos commissaires a été dévoilé immédiatement après une séance de commission à des personnes concernées directement par un des amendements du PDC. Inacceptable et déplorable. Depuis quelques années, notre parti garde une ligne dans ses amendements et évite de toucher aux tâches régaliennes ou fondamentales de notre commune si ce n'est à la hausse. Infrastructures, éducation sociale et même culture. Aucun amendement à la baisse sur ces postes. Mais alors, comment faisons-nous pour tenter d'améliorer le budget de notre Municipalité ? Simplement en recentrant les tâches de notre commune à qui l'on demande de garder le sens des réalités économiques et en visant des dépenses qui, au fil des ans, plombent notre budget communal de plusieurs millions et finissent dans les tiroirs. Je veux parler des études de tout genre. Au-delà des réactions créées par nos amendements, nous espérons que notre démarche en vue d'amender le budget sera comprise par la majorité des membres de ce plenum et que nous pourrons compter, chers collègues, sur votre soutien.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Ce soir, nous avons tenté de vous présenter deux motions d'ordre qui concernent la capacité du Conseil général d'agir sur le budget. J'aimerais vous assurer qu'il ne s'agit pas d'un intérêt partisan mais du champ d'action dont le Conseil général veut se donner pour exercer pleinement son influence sur l'objet principal de son mandat, le budget. Pour Monsieur Turatti, j'aimerais simplement clarifier. Nous avons donc tenté de remettre en cause l'interprétation d'une de nos propres directives du bureau. Comme vous le savez, le bureau n'a peut-être pas eu le temps ou les ressources pour étudier tous les cas de figure qui pourraient se présenter lors des votes sur les amendements du budget. Il faut aussi retenir que le bureau travaille à la majorité. Il y a toujours un passage au vote, et là, souvent, les partis minoritaires n'ont pas gain de cause.

Même si ces motions n'ont pas pu vous être soumises ce soir, nous espérons que, par la suite, ces questions seront revues et étudiées à fond, afin que des précisions ou des modifications puissent être apportées soit au règlement du Conseil général, soit au RCO. Ceci dans le but de renforcer le pouvoir du Conseil général et d'améliorer le processus démocratique au sein de notre législatif.

Concernant le budget 2020, l'Alliance de Gauche a attentivement examiné le budget proposé, ainsi que les rapports des commissions et tous les amendements. Nous tenons à remercier le Conseil municipal, les chefs de service, tous les services, ainsi que tous les commissaires qui ont pris le temps de travailler en commission et étudier ce budget de manière approfondie. Effectivement, ce budget ressemble à celui de 2019. Une légère baisse de revenus, une légère baisse de charges de fonctionnement. Mais, il y a ce fait marquant. Le rapport de la Cogest a bien résumé les futures secousses qui sont attendues : le projet cantonal de la RFFA impactera de manière significative le résultat du compte de fonctionnement, en particulier durant les années 2021 à 2023. Il est estimé que les recettes sur le bénéficiaire et le capital des entreprises seront amoindries jusqu'à 4,5 mios par année.

Pour vous, comme pour nous, ceci évoque des questions par rapport à l'avenir de nos finances et de notre capacité à mener et à réaliser tous les grands projets qui sont en cours. Nous maintenons notre confiance en notre capacité à faire face à ces développements, à augmenter l'efficacité de nos services et à trouver les ressources nécessaires pour maintenir les prestations et la qualité de vie dont nous bénéficions tous sur cette commune. C'est dans cet esprit que nous avons examiné le budget et que nous vous apportons ce soir nos commentaires et nos amendements. L'Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je me montrerai moins polémiste que le PDC et moins complet que Les Verts lors de l'entrée en matière tout simplement parce que ce budget suit la ligne qui a été maintenue par la Municipalité lors des précédentes moutures. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière et je salue l'effort de la Municipalité pour maîtriser les coûts et les solutions trouvées par les services.

Ce budget, comme je l'ai dit précédemment, s'inscrit dans la lignée des précédents. Le fonctionnement fait l'objet de beaucoup d'attention et nous en sommes gré à l'exécutif et aux services dans cette

situation qui est relativement compliquée. Cependant, nous restons attentifs au pipeline de la planification financière qui n'est pas adaptée à la réforme de la fiscalité des entreprises, au vu du niveau d'investissements prévus, et à l'objectif d'autofinancement prôné par cette assemblée qui devrait avoisiner les 100%.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR remercie les conseillers municipaux, chefs de service et collaborateurs des différents services pour le travail réalisé. Chaque année, la Ville de Sion poursuit son important travail permettant de garder des chiffres positifs au compte de fonctionnement, ainsi qu'une stabilité des résultats d'investissements.

L'énergie a été, cette année, une source financière bienvenue contrairement au budget de l'an passé. Le dicastère des affaires sociales a lui connu la plus grande augmentation par rapport à 2019. Permettez-moi d'ailleurs une remarque à ce sujet. Alors que, quasiment tous les groupes relèvent chaque année le poids des charges de centralité, le PLR s'étonne du vote de nos députés sédunois, conseillers généraux, à ce sujet. Une motion, dont les anciens conseillers généraux sédunois Jean-Michel Savioz et Bruno Clivaz en sont deux des coauteurs, a été débattue au Grand Conseil en septembre dernier. La motion avait pour objectif de supprimer le préciput de 11 % du montant des dépenses de l'aide sociale répercuté sur les villes et dont l'impact est significatif sur notre ville.

Plusieurs de nos conseillers généraux siégeant aussi au Grand Conseil se sont opposés à cette suppression. Alors certes, chers collègues, je n'ai pas entendu vos arguments et vous n'avez pas été décisifs dans ce vote, mais soyez conséquents avec vous-mêmes. Quel est l'intérêt d'appliquer ce soir pour quelques-uns des amendements présentés, ce que j'appellerai peut-être un cosmétique financier, si derrière on refuse de défendre les intérêts de la ville pour des montants beaucoup plus importants ? Excusez-moi, mais je peine à comprendre. Ceci étant dit, le groupe PLR est satisfait du budget qui lui est présenté cette année et accepte l'entrée en matière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, ceux qui refusent sur la touche rouge et sur la touche blanche pour abstention. Le vote est lancé.

Vous avez accepté l'entrée en matière par 58 oui, 0 abstention et 0 non.

Petite information pratique, les documents concernant les motions d'ordre sont sur l'extranet au point 0 de notre plenum de ce soir. Nous poursuivons avec l'étude des différentes divisions en commençant par la division 1 : administration générale et finances. Monsieur Rey, je vous laisse nous faire part de votre rapport pour la division 0 et la division 1.

III- Administration générale & Finances.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. En préambule, je tiens à préciser que les réponses aux questions insérées dans notre rapport sont rapportées telles que fournies par la ville et que je ne vais pas vous en faire la lecture. Administration générale et finances : au budget 2020, les charges financières prévues se montent à 24 mios et les revenus financiers prévus se montent à 138,5 mios.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons 4 amendements dans cette division.

Trois amendements concernent la rubrique numéro 110.301 «administration et archives, traitement». Le PDC, l'UDC et l'AdG demandent de diminuer cette rubrique de CHF 160'000.- concernant le poste de chef de service.

Le quatrième amendement a été déposé par le groupe PDC sur la rubrique numéro 110.318 : «administration et archives, honoraires et prestations de services» afin de diminuer de CHF 20'000.- la charge concernant les réseaux sociaux.

Monsieur Rey, je vous demande de nous lire le rapport des amendements de la rubrique 110.301, ainsi que le vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest a décidé, à la majorité de ses membres, de ne pas argumenter ces différents votes car ceux-ci lui paraissaient suffisamment explicites. Je vais donc me contenter de vous donner le vote de la Cogest concernant les différents amendements.

Rubriques 110.301, le vote de la Cogest était de 9 oui, 1 abstention et 4 non.

Pour les 3 amendements sur la 110.301, le vote était le même et sur le 110.318, le vote était de 10 oui, 4 non et 0 abstention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a amendé ce poste car l'augmentation de charges de cette rubrique est directement liée à l'engagement d'un chef de service «économie et tourisme» par le transfert du délégué économique à l'administration générale; c'est pour cela que nous avons amendé ce poste.

Suite à l'information de la Municipalité hier soir, rien de nouveau par rapport à la demande de crédit supplémentaire, si ce n'est le départ de l'aéroport au service de la mobilité. Notre argumentation reste donc la même. Par contre, je me dois de relever que, pour justifier la nécessité d'un chef de service, le président a dit que le budget du service de l'économie et tourisme était de 35,6 mios.

Il a cependant omis d'y déduire le montant de l'aéroport de 13,9 mios qui va passer au service de la mobilité. Et si l'on se penche de plus près sur le budget de ce service dans ces 35,6 mios, il y a des achats d'énergie, achats gérés par l'ESR et les FMV, pour un montant de 17,1 mios. Il reste donc pour ce nouveau chef de service à gérer un budget de 4,6 mios, soit 1,9% du budget de la commune. Voilà la réalité des chiffres chers collègues. J'aimerais aussi relever que la Municipalité se plaint régulièrement des charges liées mais lorsqu'elle propose elle-même de nouvelles charges liées au fil des ans, quoi de plus normal que ces dernières gonflent inexorablement ? Un poste supplémentaire à l'administration générale et un nouveau chef de service ? Il s'agit ici clairement de nouvelles charges liées. La Municipalité ne devrait-elle pas plutôt agir pour éviter de créer de nouvelles charges liées ?

Enfin, dans la conclusion de la planification financière, le président nous annonce qu'une analyse détaillée de l'ensemble des prestations offertes par l'administration communale sera réalisée ces prochains mois. Alors, chers collègues, il serait sage d'attendre les résultats de cette analyse avant de se lier à jamais avec une nouvelle charge pérenne importante. Cette analyse donnera, à n'en pas douter, des pistes de rationalisation.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'amendement 110.301, appuyé par le 260.301, vise prioritairement à empêcher la création d'un poste de chef de service dans le dicastère «économie et tourisme».

Il n'est cependant pas sans conséquence sur l'avenir du collaborateur que l'on prévoit de transférer dans les dicastères «administration générale et finances». Accepter cet amendement revient donc à empêcher ledit transfert sans se demander les conséquences de cette acceptation sur la personne concernée. C'est une des raisons pour laquelle le groupe des Verts refusera d'amender cette rubrique. Cependant, cet amendement questionne en parallèle le fonctionnement et la composition du dicastère «économie et tourisme». Comment se fait-il qu'une majorité de groupes s'entende pour affirmer que ce dernier ne justifie pas la présence d'un chef de service, alors même que tous les autres ne peuvent actuellement pas s'en passer.

Si ce dicastère n'est pas encore suffisamment pensé ou abouti pour bénéficier d'un chef de service, que s'est-il passé durant ces trois premières années d'existence ? Quelle stratégie a été mise en place ? Quels objectifs ont été visés, voire atteints pour les deux entités qu'il réunit ? Difficile de s'en faire une idée concrète puisque le Conseil communal, comme le souligne l'UDC, n'a jamais pris la peine de nous présenter de manière précise la vision fixée pour ce dicastère encore moins les résultats obtenus.

Ce questionnement prouve, s'il en est, que le départ du conseiller communal qui en a assumé la responsabilité jusqu'à ce jour est loin d'être anecdotique. C'est juste la décision d'affaiblir encore un peu plus ce dicastère en lui retirant l'aéroport. En procédant de cette manière, on le vide peu à peu de sa substance et vraisemblablement de sa raison d'être. Est-ce vraiment là le but recherché ? Ce n'est pas un amendement comme celui qui vise à retirer CHF 200'000.- à la société Inartis qui va contribuer à lui redonner une véritable assise. Imaginons ce qui va se passer dans le futur et demandons-nous ce que l'on attend concrètement de la conseillère communale qui va prendre en charge ce dicastère après le 1er janvier 2020. Elle sera confrontée à un défi de taille, notamment en mettant en place ce qui n'a pas été réalisé jusqu'à ce jour, élaborer enfin une véritable vision stratégique, fixer des objectifs concrets pour les deux entités qui le composent, se battre pour ramener dans ces dicastères des missions qui pourraient lui être attribuées, se battre encore pour retrouver un budget digne de ce nom. La présentation effectuée hier soir par Monsieur le Président confirme pour le moins les missions qui l'attendent. Bref, la nouvelle venue devra, en dix mois, obtenir ce qui, apparemment, n'a pas été possible de réaliser durant trois ans et ce sans pouvoir compter sur l'appui d'un chef de service, familiarisé avec le domaine traité, dans son nouveau dicastère. Ce qui est étonnant, ce n'est qu'aucun des conseillers communaux déjà en place ne semble avoir eu envie de s'atteler à cette tâche. Espérons qu'elle pourra compter sur leur collaboration pour accomplir ce défi pour le moins piégeux. À la lumière de ce qui vient d'être dit, le groupe des Verts rejettera l'amendement qui prévoit une diminution de CHF 26'000.- pour ce dicastère également.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Cet amendement est à mettre en parallèle avec le 260.301 de CHF -26'000.- qui consiste en un tour de passe-passe déplaçant une personne dans un autre dicastère en créant un cahier des charges qui consiste plutôt en un agglomérat dont la définition serait : «Amas artificiel organisé d'éléments hétéroclites». Si nous revenons sur cet amendement de CHF 160'000.- concernant la création de ce poste de chef de service, c'est parce que nous ne voyons pas la logique, ni la vision, qui prévaut dans ce dicastère.

Le cahier des charges du nouveau poste n'est pas clair, pas assez détaillé et trop disparate. Le lien avec l'office du tourisme n'est pas explicite. Son rôle dans la stratégie pour l'aéroport à long terme n'est pas défini (quand bien même l'aéroport change de dicastère). Nous souhaiterions donc une vision plus précise pour justifier la création d'un nouveau poste à ce niveau de responsabilités. Nous avons eu hier soir une présentation concernant ce poste et je remercie Monsieur le Président pour ses explications qui ont quelque peu éclairé nos lanternes mais aussi soulevé quelques questions. Pourquoi cette présentation arrive-t-elle si tardivement à un jour de ce même plenum ? Pourquoi ce n'est pas Monsieur le vice-président qui défend son dicastère et nous explique la nécessité de cet engagement ? Suite à la nomination de Madame Volpi Fournier au Conseil municipal, pourquoi déplacer l'aéroport dans un autre dicastère, alors qu'on nous l'a toujours vendu comme un argument touristique et attractif majeur de la capitale ? Nous prenons bonne note de la réponse donnée hier soir, à savoir que cet aéroport est en phase transitoire puisqu'il devrait bientôt passer en mains d'une société anonyme.

Pourquoi la société de développement reste aussi en main du vice-président si celui-ci reprend le dicastère de la mobilité ? Définitivement, nous ne voyons plus très bien dans quel sens ce dicastère se projette. Concernant l'office du tourisme, nous sommes très heureux de savoir que désormais il y aura un mandat de prestations qui permettra peut-être de clarifier les attentes et les offres entre la ville et les acteurs de ce domaine car ceci semble encore flou à l'heure actuelle. Vous l'aurez compris, nous ne soutenons pas cette manière de faire qui consiste à engager un ou une chef(-fe) de service avant d'avoir développé une vision claire et un plan stratégique autour ce dicastère de l'économie, de l'innovation et du tourisme. Nous souhaitons, cependant, que la nouvelle venue, Madame Volpi Fournier, puisse faire émerger ces synergies et mettre les acteurs de ces domaines autour de la table. C'est pourquoi, une fois que la stratégie sera claire et posée, nous serions d'accord de soutenir, si nécessaire, un crédit

supplémentaire pour ce poste. Nous tenons à relever aussi que ce dicastère ne sera pas complètement vide puisque le poste de délégué économique est à repourvoir.

Nous vous encourageons donc à soutenir cet amendement qui devrait contribuer à affiner et à affirmer une vision claire dans ce dicastère.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je rejoins tout à fait les considérations de Monsieur Raphaël Zuchuat, chef de groupe du PDC, et je note aussi que Madame Guex-Crosier a fait une intervention qui peu ou prou ressemble à ce que je voulais faire par rapport au cahier des charges. Je tâcherai donc de ne pas trop m'éterniser.

Au sujet du chef de service, les explications tardives de la Municipalité ne nous satisfont pas. Sortir l'aéroport du dicastère a évidemment eu une influence que la Municipalité a choisi d'évoquer de manière un peu trop fugace. Le cahier des charges global reste profondément similaire à celui exposé à la commission de gestion qui avait soulevé beaucoup d'interrogations et mené au retrait du crédit supplémentaire avant qu'il soit traité par ce plenum.

A cette occasion, et je remercie Monsieur Mabillard d'avoir soulevé les problématiques dont l'UDC avait parlé, le groupe UDC avait soulevé de nombreuses questions concernant l'avenir du service, son personnel, ses tâches. Qu'est-ce qui se passait finalement avec tous ces éléments d'organisation plus ou moins paraétatiques qui gravitent autour de ce service ? Et, quelle était la conséquence en termes du taux d'activité du vice-président à ce moment-là ? Maintenant, vu que l'aéroport est sorti, le municipal en charge est différent mais la problématique demeure.

Finalement, il n'y a pas eu de réponses apportées à ces considérations, même pas hier soir lors de la présentation par Monsieur le Président. On suspecte un manque de vision et de planification sur ce poste. En témoigne aussi la notion de stratégie touristique présentée dans le cahier des charges hier soir; le Conseil général a validé par deux fois cet item. Le Conseil municipal aussi d'ailleurs via le plan directeur communal. Alors est-ce que l'on parle dans ce cahier des charges d'une mise à jour, est-ce que l'on parle d'une municipalisation qui reste assez vague mais qui a été évoquée mais qui n'a jamais été très claire ? On ne le sait pas et c'est assez décevant finalement parce qu'il n'y a pas d'élément suffisamment concret pour ce poste. C'est pourquoi, nous refusons l'ajout d'un chef de service pour le dicastère «économie, tourisme et énergie».

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Concernant l'amendement de CHF 20'000.- sur le poste 318, à la relecture du PV du budget de l'année passée, j'ai pu constater que l'UDC avait déjà fait un amendement concernant les pages Facebook et autres médias sociaux. On nous disait que la stratégie de la ville, c'était de se recentrer sur Facebook. Or là, on nous parle de différents médias sociaux. On voit donc un léger manque de cohérence vu que l'on repart sur d'autres choses. Par ailleurs, en filigrane, il me semble que ces CHF 20'000.- se trouvent dans le cahier des charges de la chargée de communication. On nous parle d'internet, de communication, de service. Pour moi, stratégie, accompagnement de service et publications, cela y figure et je ne vois pas très bien pourquoi on devrait encore augmenter ce poste-là.

Pour continuer, je m'interroge un petit peu sur la communication de la ville. Est-ce que l'on doit aller vers de l'écrit, est-ce que l'on doit aller vers des médias sociaux ? J'y vois une forme de dispersion. Je trouve peu clair.

Je pense qu'il faudrait préférer un site internet; un site internet performant, un site internet pour lequel il ne serait pas nécessaire d'être adhérent à un média social comme Facebook, Instagram ou Twitter. Je pense qu'il est nécessaire qu'un guichet citoyen soit ouvert très rapidement dans cette ville. Cela fait six ans que je suis là; et cela fait six ans que l'on en parle. Je pense que c'est nécessaire avant de parler d'Instagram et de Facebook.

Par ailleurs, on voit que la ville dispose déjà d'un certain nombre de pages Facebook; on a la page Facebook de la Police, on a la page Facebook de «Trier malin». Alors au final qu'est-ce qu'il faut faire ?

On en rajoute encore une qui gère tout cela ? Est-ce que l'on va reprendre aux gens des services, ce travail-là ? Bref, de nouveau, ce n'est pas clair. Je me permets de rappeler à la Municipalité, on l'a vu dernièrement dans les journaux, que l'on va vers une décroissance de ces réseaux sociaux. De plus en plus de gens se désabonnent. Alors, comme d'habitude, on arrive avec six mois de retard et on nous dit que l'on va investir là-dedans; c'est très intéressant. Enfin, lors de la séance des questions au Président, quand j'ai évoqué ces CHF 20'000.-, on m'a dit : «mais enfin, Monsieur Gachnang c'est des peanuts que vous relevez là». Je rappellerai juste que l'AVS minimum en Suisse est CHF 1'100.- par mois et que là on parle de CHF 20'000.- par année pour parler d'internet, de Facebook et d'Instagram. Donc pour les peanuts, je pense que l'on peut en discuter.

Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR. On va revenir à la rubrique 110.301. Que dire sur ces trois amendements ? Tout l'argumentaire des dépositaires tourne autour du chef de service pour l'économie, l'innovation et le tourisme, alors que l'on parle ici clairement et uniquement de l'engagement d'un responsable aux affaires foncières. Ce responsable devra gérer tout le patrimoine foncier de la ville, un parc immobilier de près de 120 mios et fera un travail d'agent immobilier pour offrir à la ville des opportunités d'achats, de ventes, de locations ou tout autre. Le groupe PLR estime ainsi très important la création de ce poste qui permettrait dorénavant à la ville d'internaliser ces tâches, assurant ainsi des réductions de coûts et d'être stratégiquement proactif en direct sur le marché foncier immobilier et cela quelle que soit l'issue donnée à l'engagement ou non d'un chef de service au dicastère 2.

Nous constatons aussi que ces amendements suppriment la totalité de l'augmentation de la rubrique et que, par la même occasion, suppriment toutes les augmentations de salaire que le personnel en place pourrait attendre conformément au règlement du personnel. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Vous avez compris, le groupe PLR ne soutiendra pas ces amendements et vous demande d'en faire de même.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je prends la parole sur l'autre amendement vu qu'il est lié avec celui-ci. Le groupe PLR a pris connaissance des amendements des groupes PDC et AdG sur la rubrique au sujet du chef de service, ainsi que des compléments apportés hier au plenum par le président de la ville. Je relève des arguments de ces groupes les notions de manque de vision, de coquilles vides, qu'un chef de service et un conseiller municipal salarié c'est trop pour un même service, ou d'impossibilité d'agir sur les entités tierces en lien avec l'énergie, l'office du tourisme, etc. Si je suis cette logique par analogie, on devrait donc supprimer les tâches des chefs de service en lien avec les cycles d'orientation, la gestion des déchets avec l'UTO, les lieux d'accueil de l'enfance, le CMS, l'APEA, l'OCVS, la PC, les pompiers, le RLC, les steps intercommunales qui ont toutes une organisation propre ayant un lien politique avec le Conseil municipal. Mais les groupes n'ont-ils pas appelé à plusieurs reprises et pas plus tard qu'en début de plenum à justement pouvoir prendre part aux débats, suivre le travail de ces entités malgré leur toute relative indépendance, vouloir influencer sur les orientations prises dans les politiques publiques de notre ville. Alors soit, on peut effectivement décider de faire comme si l'on n'avait pas besoin de chef de service parce que les structures fonctionnent d'elles-mêmes et l'on se satisfait de ce petit rythme en attendant sagement que les entreprises viennent s'installer chez nous, que les touristes viennent nous rendre visite sans savoir réellement ce que l'on veut promouvoir ou au contraire on peut se donner les moyens d'être proactifs et d'avoir une vision d'avenir de notre ville sur cette thématique et de coordonner ces actions avec un chef de service. Quand nos conseillers généraux étaient intervenus sur la création d'un service de l'urbanisme avec son propre chef de service, il en était de même. Toutes les excuses étaient bonnes pour remettre en cause ce choix. Aujourd'hui, on se demande comment on a pu faire sans. Le groupe PLR est persuadé que ces services nécessitent un chef qui puisse apporter une vision en accord avec les politiques et coordonner ces importants thèmes. Dans ce sens, le groupe PLR refusera ces amendements. Enfin, en vue des enjeux liés à ce poste et pour permettre à chaque conseiller de voter sans aucune pression politique, le groupe PLR demande à ce que ces amendements soient votés à bulletin secret.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer sur le 110.301 ?

Nous allons donc voter pour savoir si vous désirez le vote à bulletin secret ou par voie électronique. Les conseillères et conseillers qui veulent le vote par voie électronique appuient sur la touche verte, ceux qui veulent le vote à bulletin secret touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Selon le règlement article 28 al 4, il faut un dixième des membres présents soit 6 personnes qui veulent le vote à bulletin secret; nous en avons 22. Nous allons donc voter à bulletin secret. Il faut juste nous laisser un petit moment pour que l'on prépare le matériel.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.

Par 30 oui, 27 non, 1 abstention, vous avez accepté l'amendement PDC/UDC/AdG

Cette rubrique est donc amendée de CHF 160'000.-.

Nous allons passer à la rubrique 110.318 car Monsieur Amos n'a pas fait le rapport de sa commission.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Amendement 110.318, montant CHF -20'000.-. La CSC a bien compris que cet amendement vise la page Facebook et pense que la priorité devrait être mise sur le projet d'un nouveau site internet. Elle accepte donc l'amendement. Résultat du vote : 8 oui, 2 non, 0 abstention.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Notre groupe soutient majoritairement cette coupe puisque, comme nous le disions l'année passée, une communication efficace doit passer par une vision claire, une stratégie posée à moyen et à long terme avec des objectifs et des priorités définis. Lors du plenum du 17 décembre 2018, nous avons eu une présentation de la politique de communication souhaitée par le Conseil municipal. Nous avons été impressionnés du nombre de tâches figurant au cahier des charges de la chargée de communication. J'en cite quelques-unes qui, à notre sens, devraient faire partie des priorités : préparation, communication de crise et d'urgence, soutien au Conseil municipal, soutien au Conseil général, rédaction et maquette du magazine Sion 21, développement de l'intranet, refonte du site internet, communication autour des multiples manifestations, gestion des finances des opérations de communication, etc. La liste est encore longue. Dès lors, nous avons de la peine à comprendre pourquoi il faut augmenter encore cette rubrique de 20'000 francs pour les réseaux sociaux. Plutôt que de faire plus, ne devrions-nous pas faire mieux ? Certes, les réseaux sociaux doivent faire partie intégrante du plan de communication de la ville, mais un site internet à jour et convivial ne serait-il pas plus utile aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux médias ? C'est avec plaisir que nous avons accueilli la bonne nouvelle hier soir comme quoi le site internet avait été revu de fond en comble et allait être mis en ligne ces prochains jours. Il était temps en effet.

Nous saluons l'amélioration quant à la transparence des communications destinées à l'externe de la ville pour les médias par exemple, mais à l'interne, en particulier avec le Conseil général, il y encore une marge de manœuvre non négligeable. En me replongeant dans le PV du 17 décembre dernier, page 14, je cite: «Madame la chargée de communication a pris contact avec la Présidente du Conseil général en vue d'évaluer les besoins et les attentes du Conseil général». On a notamment proposé de rédiger des communiqués de presse, par exemple à l'issue des séances du Conseil général. De mémoire cette année, je n'ai pas vu de communiqués de presse issus de ce même Conseil général.

Il y a donc une année, nous demandions s'il ne fallait pas, pour 2019, se concentrer sur quelques priorités bien ciblées. Nous allons donc réitérer nos vœux pieux pour 2020, à savoir opter pour une communication réfléchie, transparente et ciblée sur des objectifs qui ne peuvent être si nombreux. Communiquer ne veut pas dire augmenter le nombre de communication mais bien choisir sa cible et adapter le message. C'est pourquoi notre groupe va majoritairement soutenir cet amendement sans pour autant se mêler de l'opérationnel puisque cela appartient au Conseil municipal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La ville désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers qui

soutiennent l'amendement PDC appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement PDC a été accepté par 40 oui, 17 non et 1 abstention.

Cette rubrique est donc amendée de CHF -20'000.-. J'ouvre la discussion générale sur la division 1 qui se voit amender de CHF 180'000.-. Je n'ai pas de prise de parole.

Nous passons donc à la division suivante : économie et tourisme. Monsieur Rey, vous pouvez nous faire part du rapport de votre commission concernant cette division.

IV- Economie & Tourisme.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Dicastère 2 «économie et tourisme» : le budget 2020 prévoit des charges financières de CHF 35'685'000.- et des revenus financiers de CHF 33'685'000.-. Au niveau des investissements, le budget 2020 prévoit des dépenses d'investissements de CHF 3'100'000.- et des recettes d'investissements de CHF 450'000.-.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Compte de fonctionnement 266 concernant l'aéroport : la commission a posé la question : quand est-ce que sera établie la convention tripartite et quand rentrera-t-elle en fonction, et surtout quelle est la planification financière «déficit» pour la ville lors des prochaines années ? Le canton et la ville ont affirmé leur volonté de développer l'aéroport comme outil de promotion économique et touristique. Pour ce faire, il est prévu dans une première étape que la gestion de l'aéroport soit transférée dans une société en mains publiques. La constitution de cette société devrait être avalisée par le Grand Conseil d'ici juin 2020. Dans une deuxième étape, un opérateur privé viendra rejoindre les collectivités afin d'assurer la gestion de l'aéroport. L'engagement financier de la ville sera au maximum limité à sa part de couverture du déficit actuel.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Compte des investissements 266.50. La commission a posé la question suivante : qu'en est-il de la démolition du village en bois ? Durant l'étude des comptes 2018, on nous avait annoncé un montant de démontage de CHF 150'000.-. Pourquoi, dans ce budget, ce montant est-il de CHF 100'000.- ?

Réponse la Municipalité : pour débiter la démolition, nous devons attendre l'autorisation de construire de la nouvelle halle du vol à moteur qui devrait nous parvenir en 2020. Ainsi, la démolition pourrait débiter fin 2020 et se terminer en 2021. Les 100'000 francs ne sont que les travaux planifiés en 2020.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons 8 amendements dans cette division.

2 amendements sur la rubrique de 260.301 «économie, innovation et tourisme» - traitement : CHF -26'000.- du PDC et de l'AdG visant le poste de chef de service à mettre en rapport avec la rubrique traitée précédemment 110.301.

3 amendements sur la rubrique 260.365 «économie, innovation et tourisme» – subventions accordées à des institutions privées : CHF -200'000.- du PDC visant à réduire les subventions à l'espace création, + CHF 80'000.- du PLR pour augmenter les subventions pour les mesures touristiques et pour l'aide au développement économique, CHF -50'000.- de l'AdG pour investir dans des projets pédagogiques et touristiques concrets.

1 amendement à la rubrique 266.318 «aéroport» - honoraires et prestations : CHF -500'000.- de l'AdG visant à ne plus subventionner les déficits de l'aéroport.

2 amendements à la rubrique 266.50 «aéroport» – investissements propres, démolition village en bois: CHF -100'000.- des Verts et la même chose de l'AdG afin de reporter la démolition du village en bois.

Nous allons d'abord traiter la rubrique de 260.301.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest s'est prononcée de la manière suivante sur ces 2 amendements. Elle a voté par 7 oui, 5 non, 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur ces amendements. Je n'ai pas de prise de parole. La procédure de vote se déroulera de la manière suivante : vu que ces 2 amendements sont les mêmes avec le même montant, nous les mettons les 2 contre le budget de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent les amendements PDC et AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement PDC/AdG a été accepté par 31 oui, 26 non, 0 abstention.

Cette rubrique est donc amendée de CHF -26'000.-.

Nous passons à la rubrique 260.365. Monsieur Rey, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement et ses votes.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Amendement 260.365, moins 200'000.- : la Cogest s'est prononcée de la manière suivante : 5 oui, 9 non, 0 abstention.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Amendement 260.365 du PDC : la commission s'est prononcée à 4 oui, 5 non, 1 abstention

Amendement 260.365 du PLR : 2 oui, 7 non, 1 abstention

Amendement 260.365 de l'AdG : 6 oui, 2 non, 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur ces amendements.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Au budget 2020, notre commune a prévu de dépenser CHF 928'000.- dans les subventions à l'innovation, soit l'Espace création, The Ark et divers instituts de recherche, CHF 800'000.- pour l'EPFL, CHF 740'000.- pour l'amortissement des investissements EPFL et PhytoArk, 1 mio d'investissements pour ALPOLE, ce qui donne un total de 3,5 mios. Je ne parle pas ici des dizaines de millions qui devront être investis dans les nouveaux bâtiments des HES, charges déjà colossales pour une ville de 35'000 habitants.

Le groupe PDC comprend et soutient l'innovation mais à la vue des chiffres ci-dessus, en l'absence de retombées claires des nouvelles entreprises qui sortent de l'espace création, en fonction des actions du canton ainsi que des EPFL auxquelles nous participons, nous estimons que CHF 200'000.- peuvent être déduits de ce montant total de 3,5 mios. Nous avons cependant compris qu'il y avait un contrat de prestations avec la fondation Inartis pour 2020 mais nous maintenons cet amendement afin de montrer clairement à la Municipalité que, pour le PDC, il y a d'autres priorités qu'un renouvellement de contrat avec la fondation Inartis, contrat à CHF 600'000.-.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Les Verts viennent de souligner qu'une véritable réflexion et des actions concrètes doivent être amorcées rapidement en vue de redonner une consistance au dicastère «environnement et tourisme». Ces objectifs vont être confiés à la personne qui succède à Christophe Clivaz. Face à l'ampleur de la tâche qui l'attend, il n'est vraiment pas adéquat de diminuer le budget mis à sa disposition, un budget qui a été calqué sur le fonctionnement actuel du dicastère en question. La nouvelle venue doit bénéficier de conditions acceptables afin de pouvoir mener à bien les missions et objectifs qui seront attendus de sa part. Le groupe des Verts refusera donc

les retraits de 50'000 ou de 200'000 demandés par l'AdG et le PDC mais acceptera l'augmentation de 80'000 francs proposée par le PLR.

Hirt Jean-Claude, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC souhaite retenir la version du budget proposée par la Municipalité. C'est pourquoi, nous ne soutenons pas la coupe proposée par le PDC. Nous estimons qu'il est important de bénéficier d'une vitrine de l'innovation pour développer une promotion économique de qualité et qui permette d'attirer des entreprises apportant une plus-value telle que désirée lors de la modification de zones aux lles validée par le Conseil général. C'est d'autant plus vrai, au vu de la précédente décision vis-à-vis de la HES et de l'EPFL, que la ville soutient par des terrains et une participation de 10%. Dans ce contexte, il est important de valoriser des synergies et de ne pas se contenter des retombées fiscales dues à l'établissement des professeurs et de permettre à des sociétés de s'insérer dans le tissu économique de la ville. Cependant, l'avenir de l'Espace création doit se discuter et être considéré dans une plus large réflexion avec la future installation du Swiss Innovations Parc à Sion pour lequel le canton a planifié des dépenses et qui ne doit pas faire doublon avec une structure communale.

Moi-même ayant été accueilli par Espace création avec préalablement une analyse de mon projet, au bout d'une année, je suis devenu une petite PME qui vient d'engager une secrétaire et un ingénieur EPFL. Espace création = un créateur de valeurs économiques. Pas de création de PME donc moins d'impôts pour la ville, donc moins d'argent pour les pistes cyclables.

Comme je viens de l'évoquer, je bénéficie de la structure Espace création mise en place par la Municipalité. C'est pourquoi, je ne me prononcerai pas lors de l'amendement du PDC.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Supprimer 200'000 francs de subventions à l'Espace création, c'est laisser partir des start-up dans d'autres villes et d'autres cantons. L'Espace création est un incubateur d'entrepreneurs et nous devons leur laisser le temps de grandir. Son rôle est d'aider les entrepreneurs à créer leurs produits, à structurer, à préparer la vente, à confronter le produit au marché et à décrocher le premier contrat. Voulons-nous amputer 200'000 francs de subventions en ce lieu qui a pour but de valoriser les projets d'innovation, une structure qui doit permettre à l'entreprise de prendre une assise commerciale suffisante, conduire à sa pérennité et à la création d'emplois ? Le PLR veut donner tous les moyens au développement économique pour la création d'entreprises et de places de travail à forte valeur ajoutée. Le retour sur investissements représente à ce jour une quarantaine d'emplois, un nombre insignifiant pour certains, encourageant pour d'autres. En plus, la ville a un contrat de prestations avec la fondation jusqu'au 31 mai 2020, ce qui veut dire que ce poste est une dépense partiellement liée et difficilement amendable. Chers collègues, je vous demande de ne pas soutenir cet amendement.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Notre groupe est pour la promotion touristique et pour l'innovation. Pourquoi donc proposer cet amendement ? Eh bien, pour faire une bonne promotion touristique et économique de notre ville, il faut créer des synergies. Certes, la rubrique générique est en diminution depuis 2017 mais il serait intéressant de mettre ensemble les différents acteurs de la promotion économique et touristique, en particulier concernant la mise en valeur des produits locaux du terroir sédunois, plutôt que de continuer à octroyer des subventions à des acteurs privés qui travaillent en silo.

Dans nos questions à la Municipalité, on nous a répondu que le budget 2020 de 100'000 francs prévoit des actions supplémentaires afin de soutenir l'économie locale dont le développement de la marque territoriale, la marque «ImpulSion». N'y aurait-il pas moyen de créer des synergies entre toutes ces institutions privées comme l'Espace création, le terroir urbain, les aides ponctuelles à la promotion touristique et l'office du tourisme. Certes, de bonnes prestations sont développées par les uns et les autres. Elles ne semblent cependant pas être concertées et sont le fruit d'un manque de vision globale. Ne pourrait-on pas développer de réelles actions pédagogiques et touristiques concrètes pour l'économie de proximité et la mise en valeur des produits du terroir sédunois ? Le rapport du professeur Babey nous donne de bonnes pistes pour démarrer une réflexion. Des collaborations plus proches ne pourraient-elles pas être trouvées entre, par exemple, terroir urbain et la nouvelle marque territoriale «ImpulSion».

Cet amendement est un signal qui va dans le même sens que les autres dans ce dicastère. Avant d'augmenter les offres et de se disperser, il serait peut-être temps de travailler ensemble plutôt que d'arroser de subventions, les différents acteurs privés du tourisme et de l'économie locale.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle prendre la parole ?

La procédure de vote se déroulera de la manière suivante. Nous allons appliquer les directives édictées, soit d'abord les extrêmes, c'est-à-dire le PDC contre le PLR. Le vainqueur des 2 contre l'AdG, puis le vainqueur contre la proposition de la Municipalité.

Nous allons passer au premier vote. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC -200'000 appuient sur la touche verte, l'amendement du PLR + 80'000 la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement du PLR par 33 rouge, 23 vert et une abstention.

Nous allons mettre l'amendement du PLR contre l'amendement de l'AdG. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PLR touche verte, l'amendement de l'AdG touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement du PLR par 33 vert, 24 rouge, 0 abstention.

Nous allons mettre le PLR contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PLR touche verte, de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé. Vous avez refusé l'amendement du PLR par 30 voix pour la Municipalité, 27 pour l'amendement du PLR, 0 abstention.

Donc, aucun amendement sur cette rubrique.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Pour faire suite aux remarques de mon collègue Mabillard, je tenais quand même à souligner que les amendements déposés par notre groupe sur les dicastères «économie et tourisme» ont été faits avant que l'on apprenne la modification de responsable du dicastère et ne cible donc nullement la nouvelle venue. Merci d'en prendre bonne note.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons à la rubrique de 266.318. Monsieur Charles-André Rey, votre rapport.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest s'est prononcée de la manière suivante : 3 personnes ont voté oui, 11 non et 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. C'est une thématique récurrente au sein du Conseil général et l'AdG continuera à y revenir tant que nous n'aurons pas de présentation de la stratégie future de la part du dicastère ad hoc. Est-il utile de rappeler qu'avec la réforme de la loi fiscale au niveau cantonal découlant de l'application de la RFFA, ce sont entre 3 et 5 millions que nous perdrons chaque année. Il n'est juste plus imaginable, dans ce contexte, que les habitants de Sion continuent à éponger les dettes de l'aéroport. Nous n'avons plus le temps d'attendre que tel ou tel comité de pilotage se positionne sur la stratégie à adopter. Très bien si une stratégie se met en place pour rendre viable cette infrastructure qui, selon nous, ne le sera jamais. Il faudrait que nous atteignions un trafic de 500'000 passagers par année pour qu'il soit viable. Comment faire pour atteindre un tel trafic alors que nous sommes à 2 heures de 2 aéroports de grande importance qui tournent à plein régime ? L'avenir est au rail en Valais. La vague verte qui a déferlé sur la Suisse doit aussi se sentir dans ce Conseil général.

La faillite de l'aéroport de Lugano est un exemple de plus des difficultés de faire vivre de tels aéroports régionaux. Que la direction de l'aéroport trouve des solutions pour éponger ses déficits elle-même, en

augmentant le prix du kérosène ou les taxes d'aéroport ou les loyers des hangars pour entreposer les jets. Que sais-je ! Ce n'est pas à nous de trouver des solutions opérationnelles, mais c'est par contre à nous, conseillères et conseillers généraux, en tant que représentants des habitants, de stopper cette hémorragie qui coûte beaucoup trop cher à notre commune. Plus de 1,5 mio de déficit par année, cela suffit ! Nous avons donc imaginé cette baisse de couverture de déficit en commençant par un amendement de moins 500'000 francs pour ne pas mettre en danger les postes que génère l'aéroport. Nous rappelons, notre intention n'est pas de démanteler cette infrastructure dans l'immédiat mais bien d'arrêter de financer ses déficits. Nous avons bien compris que la société anonyme était en cours de création, mais nous ne savons toujours pas pour quand.

Nous avons donc bon espoir qu'un tel amendement mettra la pression sur la création de cette nouvelle structure qui tarde à voir le jour. Ce sera ensuite à cette société d'assurer la viabilité de l'aéroport ou d'éponger les déficits le cas échéant.

Nous savons que ce n'est pas qu'une préoccupation au sein de l'AdG et que vous êtes toutes et tous inquiets dans ce Parlement de ce déficit qui grève nos budgets chaque année. Il est peut-être enfin temps que nous donnions un signal fort à notre exécutif pour clamer haut et fort qu'avec les serrages de ceintures qui s'annoncent, nous ne voulons plus que l'argent public serve à éponger les dettes de l'aéroport que nous ne pouvons plus nous offrir. Je vous invite de ce fait à voter en faveur de notre amendement, somme toute modeste, en vue de ce déficit colossal.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC refuse cet amendement. Tout d'abord, parce que des discussions sont en cours pour l'avenir de cette infrastructure. Il ne sert à rien d'intervenir déjà maintenant. Par ailleurs, le déficit de l'aéroport est pris selon accord avec le canton à 50/50. Une diminution de 500'000 de notre part implique aussi une diminution de 500'000 de la part du canton; ce qui voudrait dire que le déficit de l'aéroport doit être ramené d'environ 1,8 mio, selon le déficit reconnu par le canton, à 800'000 francs. Cette diminution est clairement irréaliste pour maintenir cet aéroport.

Maintenant, il est évident que les discussions doivent se prendre à ce niveau-là, au niveau de l'avenir de cette infrastructure pour ne pas péjorer les contribuables de notre commune, en rappelant toutefois que lorsque l'aéroport sera une société de droit public avec d'autres partenaires, le canton et d'autres communes, nous aurons certainement moins de déficit mais surtout moins de pouvoir quant à l'avenir de cette infrastructure.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Il a été plusieurs fois fait mention jusqu'ici des problèmes futurs. La situation financière de la ville, suite à l'acceptation de la RFFA, est amenée à se péjorer. Il importe donc de définir quels sont les secteurs les plus susceptibles de participer aux efforts d'économies. Je vous le dis dès maintenant, les Verts s'opposeront vigoureusement à toute tentative de procéder à des coupes linéaires dans les budgets du social, du culturel et de l'éducation. L'aéroport de Sion doit sa configuration actuelle à son ancien statut d'aéroport militaire. Il est actuellement clairement surdimensionné par rapport aux besoins réels de notre ville. Cette structure doit donc être redimensionnée car, premièrement, seule une minorité financièrement privilégiée de ses habitants en profite (les autres paient). Deuxièmement, une ville qui se veut «Cité de l'énergie» peut difficilement, sans faire fi de ses engagements, encourager le développement du trafic aérien, la forme la plus polluante et énergivore de tous les modèles de transports. Troisièmement, nous nous situons à quelques heures de train de plusieurs aéroports intercontinentaux (Cointrin, Kloten, Bâle-Mulhouse, les aéroports milanais) dans une période où les petits aéroports périphériques périclitent au profit de la concentration des vols dans les structures les plus grandes (on a déjà parlé ici de Lugano-Agno). Je rappellerai ici que le canton de Lucerne, suite au départ des forces aériennes de l'aéroport d'Emmen (situation assez comparable à celle que nous connaissons), a renoncé à développer son aéroport. Et pourtant, je crois que tout le monde ici est bien conscient de la différence de capacité financière entre la Ville de Lucerne et la Ville de Sion; pourtant voilà, il y a des gens qui réfléchissent différemment.

Les Verts soutiendront donc cet amendement en invitant la ville à réfléchir à d'autres axes plus orientés vers le respect de l'environnement pour le développement des transports de personnes.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement a été refusé par 16 vert, 40 rouge, 1 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons à la rubrique 266.50. Monsieur Rey, je vous passe la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 266.50, CHF -100'000.- par Les Verts: la Cogest s'est prononcée par 7 oui, 6 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Concernant les 2 amendements des Verts et de l'AdG, la CEU, dans la mesure où les 2 bâtiments sont encore occupés, se demande pourquoi inscrire ce montant au budget sous réserve d'un permis de démolition en force. La CEU a accepté cet amendement par 10 oui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'aéroport grève le budget communal année après année. Il est temps de diminuer les frais qu'il occasionne et laisser à la future gouvernance le soin d'entreprendre la démolition de la cabane en bois ou toute autre amélioration qu'elle estimera nécessaire.

Le Conseil général avait déjà abondé en ce sens l'année dernière en refusant le budget consacré à l'amélioration du parking de cette infrastructure. Les Verts proposent donc de refuser les 100'000 francs budgétisés sous cette rubrique.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Il semble que certains groupes ne supportent pas l'aéroport de Sion et cherchent par tous les moyens à le freiner ou, en tout cas, à y mettre le plus d'embûches possibles. Au premier argument de cet amendement, on pourrait cependant y souscrire, profitant de la «peut-être» prochaine société qui gèrera ce lieu pour dégager en touche des investissements qui pourraient ne pas être urgents.

Cependant, après prise d'informations, il s'avère que ce montant est prévu pour la poursuite de la démolition du village en bois, planifiée et déjà entamée, afin d'augmenter les places sur le tarmac. Celles-ci permettront d'accueillir plus de vols et des bus pour le transport des vacanciers vers leur lieu de villégiature. Sachant qu'une rotation d'un vol passager rapporte quelque 8'000 francs, on peut estimer qu'une augmentation de 15 rotations comblera déjà presque ce montant, frais compris.

Le groupe UDC pense que si l'on veut un aéroport, on lui donne les moyens nécessaires et si on n'en veut pas, il faut le dire clairement. Une solution médiane n'apporte que divergences, problèmes et des frais inutiles. L'UDC, estimant que l'aéroport est un outil utile et important du développement économique et touristique futur du canton, refuse cet amendement et vous enjoint d'en faire de même.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. L'Alliance de Gauche propose aussi de réduire le budget dévolu à cette démolition du village en bois. Avant 2017, toute la rubrique était non liée. Depuis le budget 2018, certaines sous-rubriques sont liées, d'autres non liées. Par exemple, il ne nous est pas autorisé d'amender les aménagements du tarmac, ni la rénovation de l'aérogare. Mais le village en bois n'est pas lié; et ce village en bois est vraiment une vieille histoire. Il s'agit du hangar du groupement vol à moteur et des anciens locaux d'Air Glaciers. C'est depuis 2017 que nous investissons presque 400'000 francs pour ces démolitions. Et ce n'est pas fini ! Nous considérons que cette dépense n'est pas appropriée pour deux raisons : premièrement, il est temps de cesser les investissements non prioritaires, ceux qui ne sont pas indispensables, en particulier nous estimons qu'il n'est pas judicieux d'investir autant dans l'aéroport juste avant la création d'une nouvelle société qui devrait le reprendre;

on nous dit que c'est prévu pour 2020. Nous l'espérons. Comme nous l'avons déjà entendu dire dans cette salle : les fiançailles sont confirmées, pourquoi faut-il rendre la mariée encore plus belle ?

Deuxièmement, nous voyons bien que les ressources financières se resserrent, que les années à venir seront moins fastes. Même notre directeur des finances nous appelle à prioriser nos investissements. Alors, suivons son conseil afin de garantir un équilibre financier à moyen et à long terme. L'Alliance de Gauche vous invite à soutenir ce modeste amendement pour une coupe de 100'000 francs dans le budget d'investissement «Aéroport» qui en totalise 900'000.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a pris note avec intérêt du rapport de la commission environnement et urbanisme qui indique que les infrastructures sont encore en partie utilisées. Il constate ainsi qu'il n'y a pas d'urgence à la destruction de ce village en bois, surtout que les autorisations de construire de la halle qui doit le remplacer, ne sont pas encore tombées.

Ce village en bois devra être détruit un jour ou l'autre mais il n'y a pas d'urgence pour le budget 2020. C'est pour cela que le groupe PDC peut accepter cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La procédure de vote se déroulera de la manière suivante : vu que ces 2 amendements sont les mêmes avec les mêmes montants, nous les mettons les 2 contre le budget de la Municipalité.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts et de l'AdG de moins 100'000 appuient sur la touche verte, pour la proposition de la Municipalité la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté cet amendement conjoint Verts/AdG par 34 oui, 23 non, 0 abstention. Cette rubrique est donc amendée de moins 100'000.

J'ouvre maintenant la discussion générale sur la division amendée de la manière suivante : moins 26'000 dans le fonctionnement et moins 100'000 dans les investissements.

V- Education & Culture.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Education et culture : au niveau des comptes de fonctionnement, le budget 2020 prévoit des charges financières de 42,8 millions et des revenus financiers de CHF 7'880'000.-.

Au niveau des investissements, le même budget prévoit des dépenses d'investissements pour 3,1 millions et des recettes d'investissements pour CHF 780'000.-.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Division 3 – compte de fonctionnement 300.366 «subventions accordées». Quelle est la raison de cette aide particulière ? Quel est le risque de voir cette situation se multiplier ? Cette somme prévue au budget 2020 pourrait être payée à des parents qui amèneraient à l'école leurs enfants eux-mêmes depuis leur domicile souvent éloigné et pas desservi par les transports publics ou scolaires. Ce qui évite la mise en place d'une ligne de bus ou d'un transport officiel nettement plus cher. Comme les critères appliqués sont assez stricts, nous ne pensons pas que ces situations se multiplieront. En effet, ces trois dernières années, nous n'avons octroyé aucune subvention.

Remarque de la commission : la commission prend note des critères pour obtenir cette subvention. Distance supérieure à 2 km d'un arrêt de bus et/ou plus de 30 minutes de marche.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons deux amendements déposés sur cette division. Rubrique 308.50 «bâtiments scolaires – investissements propres»: le PDC demande

une augmentation de CHF 400'000.- pour accélérer le processus de mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires.

La rubrique 320.365 «culture, subventions, institutions privées» : le groupe AdG demande une augmentation de CHF 50'000.- pour soutenir un festival culturel gratuit durant l'été.

Nous allons débattre sur la rubrique 308.50, Monsieur Rey vous avez la parole pour le rapport et la décision de la Cogest.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 308.50 : + 400'000 francs proposés par le PDC. La Cogest s'est prononcée par 9 oui, 3 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU soutient globalement cet amendement mais elle se demande tout de même si les montants pourraient déjà être engagés en 2020. La CEU a accepté par 10 oui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cette rubrique amendée.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate la volonté d'une bonne partie du Conseil général d'avancer plus rapidement en matière de mises aux normes sismiques et feu.

Elle constate aussi, qu'au vu des réponses de la Municipalité, la mise en œuvre diffère. C'est pour cette raison que la volonté réitérée du Conseil général va amener des amendements chaque année et ce n'est pas une solution qui nous satisfait. Nous demandons donc aux groupes politiques d'exiger du Conseil municipal un crédit d'engagement pour les années à venir et les montants globaux nécessaires afin de modifier le rythme d'investissements retenu par la Municipalité. Le cas échéant, si cette méthode de travail ne fonctionnait pas, on invite aussi à travailler par motion, par interpellation, par les outils parlementaires retenus.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Cela ne vous aura pas échappé ces derniers temps. Le Valais central tremble. Le Valais central tremble tellement que le département de l'économie et de la formation a fait transmettre à tous les titulaires du Valais un petit document à lire et à pratiquer avec les élèves concernant les tremblements de terre. Donc, si même le département commence à s'y mettre, je pense qu'il y a un intérêt.

L'amendement qui est proposé par le PDC ce soir, c'est un amendement vertueux de + 400'000 francs. On a sur la commune 50 bâtiments scolaires. Une trentaine ont des normes sismiques qui sont encore à faire, à améliorer. Il apparaît possible de réaliser ces travaux, d'augmenter en tout cas la quantité des travaux durant l'été. Cet amendement vise cela. A terme, je peux rallier mon collègue Boand pour la formule du crédit d'engagement. Toutefois ce soir, je vous demanderais, avant de voter, de réfléchir à une chose. Le Conseil général ce soir, refuse cet amendement de + 400'000 francs et dans quelque temps on a un bon vieux tremblement de terre et puis on nous dira : «Ben voilà, le Conseil général vous avez dit non».

Theiler Maud, Conseillère générale, AdG. L'Alliance de Gauche, l'année passée, avait déposé un amendement similaire afin de donner l'impulsion pour sécuriser les bâtiments scolaires. C'est donc aujourd'hui bien évident que la majorité du groupe AdG va soutenir l'amendement déposé par le groupe PDC et ce d'autant plus après les petits tremblements de terre qu'a connu le Valais ces derniers mois, la sécurité de nos enfants est une de nos priorités.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Les Verts soutiennent pleinement cette démarche du PDC qui demande d'allouer des fonds pour la réalisation des renforcements parasismiques des bâtiments scolaires. Les analyses ayant été effectuées il y a déjà quelques années pour un coût global important, notre groupe considère que des mesures parasismiques doivent impérativement et rapidement être prises pour sécuriser les bâtiments scolaires.

Il est certes important d'entraîner les élèves à réagir en cas de séisme important mais des mesures structurelles ne sont pas prises dans les bâtiments que ces élèves occupent. Nous faisons courir un risque inacceptable et important à nos enfants. L'argument maintes fois cité selon lequel il ne serait pas possible d'effectuer ce type de travaux durant l'année scolaire entrent en contradiction totale avec la réalisation de mesures parasismiques sur les bâtiments de l'hôpital et de la police qui, à ma connaissance, n'ont occasionné aucun arrêt d'activités dans ces institutions.

Même s'il est indéniable que de tels travaux apportent leur lot de désagrément, une évidente pesée d'intérêts ne devrait pas différer plus longtemps la réalisation de ces renforcements parasismiques sur les bâtiments scolaires.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre groupe a pris connaissance de l'amendement de + 400'000 francs du groupe PDC pour la mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires. Dis comme cela, on se demande comment on pourrait être contre. Ce serait cependant oublier un peu le passé et beaucoup de pragmatisme. En effet, les amendements sous cette rubrique sont récurrents. On en parlait déjà en 2013, 2015, 2016 et 2019. Dans les différentes interventions des groupes, il avait été cité qu'on faisait confiance à la ville concernant ces besoins en matière de bâtiments publics, que ces investissements auraient fait l'objet d'une planification fine en 2013, qu'elle avait été mise à jour en 2016 avec les nouveaux besoins et qu'elle a été présentée en détail à la CEU en 2018. On y disait tout le bien de ces planifications, travail de longue haleine, nécessitant des investissements importants et réfléchis, investissements présents sur la planification financière, on y relevait la complexité de réaliser tous les travaux étant donné la période très restreinte de temps à disposition pour le faire.

Le groupe PDC avait même refusé plusieurs fois des amendements sur cette rubrique. Que doit-on en conclure aujourd'hui ? Le PLR ne saisit pas ce soudain revirement de position et réitère sa confiance au service concerné qui planifie ces travaux. Il est toutefois laissé la liberté de vote à nos conseillers et conseillères à ce sujet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur la rubrique 308.50. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du PDC + 400'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention la touche blanche. Le vote est lancé.

Par 39 oui, 16 non et 2 abstentions, vous avez soutenu l'amendement du groupe PDC. Cette rubrique est donc amendée de + 400'000 francs.

Nous passons à la rubrique 320.365. Monsieur Rey, vous avez la parole pour le rapport et la décision de la Cogest.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 320.365 : + 50'000 proposés par l'AdG. La Cogest s'est prononcée par 7 oui, 4 non et 3 abstentions.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Amendement 320.365 : la CSC soutient l'idée de créer plus d'animations en Ville de Sion et pour rendre son centre plus attractif. Résultat du vote : 9 oui, 0 non, 1 abstention.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Le festival des Arcades était un festival qui faisait vivre le Grand Pont pendant l'été et de nombreuses personnes dans cette salle ont certainement de bons souvenirs de cet événement qui faisait de notre capitale une ville vivante, même en plein été. Ce festival était conçu pour les Sédunoises et Sédunois qui n'auraient pas la chance de partir en vacances ou ceux qui décident implicitement de rester en Valais en été mais aussi pour les touristes de passage dans notre ville.

Pourquoi donc ne pas réitérer cette expérience qui était un succès tant pour nos habitants que pour nos visiteurs ? Voilà la base de notre réflexion qui nous a motivés à déposer cet amendement. Selon les différents festivals que nous avons pu approcher dans l'une ou l'autre ville et au gré des discussions,

nous avons estimé que le montant de 50'000 francs que nous proposons aujourd'hui est raisonnable et pourrait permettre une vraie avancée pour mettre en place un tel festival de type «Couleur pavé» à Sierre ou l'ancien festival des Arcades.

Un festival qui pourrait être itinérant et se déplacer de quartier en quartier pourrait aussi être une option innovante. Nous laissons bien évidemment cette décision réservée aux experts du domaine qui sauront certainement nous surprendre. J'aimerais aussi remercier ici la question de la Cogest, qui a permis de préciser cet amendement, où elle demande s'il y a eu des demandes de subventions supplémentaires pour organiser ce type de manifestations. Et donc, la ville nous informe qu'une association s'est constituée dans le but d'alimenter le centre-ville avec des événements gratuits en été, donc itinérant, et que cela n'avait pas pu être agendé au budget puisque cela n'a été fait qu'en octobre. Nous vous invitons donc à soutenir notre amendement qui vise à un développement culturel et touristique de notre ville durant l'été.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Au sujet de l'amendement de + 50'000 francs de l'AdG pour le soutien à un festival culturel gratuit durant l'été, les prises de position des commissions mentionnent que la CSC soutient l'idée de créer plus d'animations en ville et que la Cogest a été informée de la création d'une association dans le but d'animer le centre-ville.

Le groupe PLR regrette toutefois que les informations à disposition des conseillers généraux aient été incomplètes et que les commissions, en particulier la CSC, n'ait pas creusé davantage ce sujet.

On ne sait ainsi pas si cette association a un projet en état de réalisation, sous quelle forme et surtout pour quel montant. Les conseillers généraux de notre groupe auront donc la liberté de vote sur le sujet. Notre groupe souhaiterait cependant qu'en cas d'acceptation de cet amendement, la Municipalité applique évidemment les mêmes critères à cette association qu'aux autres entités existantes et qu'ainsi le montant de 50'000 francs ne corresponde pas à un dû.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts est favorable au développement d'activités culturelles au cœur de notre ville. En effet, nous sommes persuadés que l'utilisation de l'espace public, pour favoriser les rencontres, les loisirs et le bien-être, sont bénéfiques pour le tourisme, l'économie et la vie sociale.

Nous soutenons donc cette idée intéressante de création ou de renaissance d'un petit festival dans notre ville.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Dans le but de réaliser un festival culturel gratuit au centre-ville, le groupe PDC soutient cet amendement. En effet, un festival de ce genre en ville, au centre-ville, attire du monde, fait marcher l'économie locale, que ce soient les magasins, les boulangeries, les restaurants, les hôteliers, etc., et fait également découvrir notre belle ville.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai pas de prise de parole. Nous allons passer au vote sur la rubrique 320.365. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement de l'AdG de + 50'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'AdG est donc accepté par 44 oui, 12 non, 1 abstention. Cette rubrique est donc amendée de + 50'000 francs.

J'ouvre la discussion générale sur la division 3 amendée de + 400'000 francs sur la rubrique 308.50 et de + 50'000 francs sur la rubrique 320.365, donc 400'000 francs de plus dans les investissements et 50'000 francs de plus dans le fonctionnement. Je n'ai pas de prise de parole.

VI- Affaires sociales.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Au budget 2020, les charges financières prévues sont de CHF 34'555'000.- et les revenus financiers de CHF 6'025'000.-. Au niveau des investissements, le budget 2020 prévoit des dépenses d'investissements de CHF 1'500'000.- et des recettes d'investissements pour CHF 500'000.-.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Compte de fonctionnement 401.366 «subventions accordées». Qu'entend-on exactement par «une attention particulière devra être apportée sur les transferts des dossiers Croix-Rouge au canton et aux communes, ainsi que sur l'exploitation de l'employabilité» ?.

Réponse la Municipalité : un certain nombre de situations au bénéfice de permis B humanitaire ou F admis provisoires sont transmis après 5 ans, respectivement 7 ans à charge de l'aide sociale communale. Celle-ci devrait augmenter en 2020. Dans la continuité des efforts entrepris en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, le CMS est particulièrement attentif aux défis inhérents à cette catégorie de population. Fréquemment, les moyens mis en œuvre doivent agir sur plusieurs niveaux (culturel, linguistique, qualification, identité reconnue etc). Ces nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale requièrent dès lors un accompagnement soutenu afin d'atteindre l'autonomie sociale et financière visée par le dispositif légal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Un amendement du groupe PLR sur cette rubrique de + 25'000 francs a été déposé visant à donner plus de moyens aux parents d'accueil. Monsieur Rey, vous avez la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Amendement 402.365 de + 25'000 francs. La Cogest s'est prononcée par 11 oui, 3 non et 0 abstention.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La CSC soutient une mesure en faveur de la conciliation de la vie privée et professionnelle. Résultat du vote : 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. De plus en plus de femmes et d'hommes travaillent aujourd'hui avec des contrats à la demande ou sur appel. Les structures d'accueil sur les crèches et les UAPE ont des horaires et des règlements stricts et rigides. En cas de maladie, les enfants ne sont pas acceptés. Les horaires ne sont pas flexibles. Les jours de garde ne sont pas variables. Les imprévus ne sont pas assurés. Les parents d'accueil sont souvent la seule possibilité pour coordonner le travail et la famille pour beaucoup de couples ou de familles monoparentales.

La diminution des subventions de 30'000 francs pour l'année 2019 a mis cette structure en difficulté. Elle doit galérer pour payer les salaires de ses employés qui sont souvent des femmes au foyer. Des foyers qui comptent sur ces rentrées d'argent pour boucler les fins de mois. L'absence de cette structure souple et compatible avec des horaires contraignants nécessitera de créer une nouvelle crèche nurserie d'une trentaine de place pour la ville et des charges supplémentaires plus grandes que le montant de cet amendement.

Pour le bien des enfants et des familles, je vous demande de soutenir cet amendement.

Trabacchi Sophie, Conseillère générale, PDC. Pour les parents n'ayant pas de possibilité de garde autres que les structures d'accueil communales, pour leurs enfants, il est primordial de leur permettre une prise en charge complémentaire par des mères gardiennes durant les heures de fermeture de ces structures. Car, c'est un vrai casse-tête pour ces parents de trouver une solution dans le privé.

Un manque notable à certaines heures, tôt le matin ou tard le soir, perdure depuis de nombreuses années. Une rétribution plus adéquate de ce métier attirerait plus de mères gardiennes à se mettre à

disposition des parents obligés de placer leurs enfants. Le groupe PDC soutient donc pleinement l'amendement PLR pour le montant de 25'000 francs.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. L'AdG se réjouit de cet amendement. Nous sommes heureux que le PLR se soucie également des mesures qui améliorent la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle. Une augmentation de 25'000 francs pour soutenir la prise en charge des enfants par la structure des parents d'accueil nous semble un minimum. Cependant, l'AdG pourrait aussi poser la question de savoir s'il y a bien eu une demande de subventions de la part de l'association «Le Cartable» pour 2020.

C'est ce qui nous avait été reproché l'année passée lorsque nous avons demandé une augmentation de subventions pour le Centre Suisse Immigrés et l'OSEO dans le budget 2019. D'un côté, nous ne pouvons qu'être en faveur de cette aide considérant que les prestations effectuées par l'association «Le Cartable» sont essentielles dans le paysage de l'accueil extrafamilial des enfants. D'un autre côté, le Centre Suisse Immigrés et l'OSEO sont, elles aussi, deux institutions actives, l'une dans l'intégration des populations migrantes et l'autre dans celle des personnes en fin de droit. Il serait donc important d'appliquer la même symétrie pour d'autres associations. Pour ces raisons, l'AdG soutiendra cet amendement mais avec une certaine réserve.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement PLR + 25'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 48 oui, 7 non, 2 abstentions vous avez soutenu l'amendement PLR de + 25'000 francs. Cette rubrique est donc amendée de 25'000 francs.

J'ouvre la discussion générale sur cette division ainsi amendée. Je n'ai pas de prise de parole.

VII- Sécurité publique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Le budget 2020 prévoit des charges financières pour CHF 12'580'000.- et des revenus financiers pour CHF 6'980'000.-. Aux investissements, le même budget prévoit dans les dépenses CHF 180'000.- et des recettes pour CHF 80'000.-.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé. J'ouvre la discussion générale sur la division 5. Je n'ai pas de prise de parole.

VIII- Travaux publics & Environnement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Travaux publics et environnement : le budget 2020 prévoit des charges financières de CHF 46'830'000.- et des revenus financiers de CHF 30'470'000.-. Aux investissements, ce même budget prévoit des dépenses de CHF 14'780'000.- et des recettes de CHF 3'740'000.-.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est posée des questions concernant la rubrique 608.434 concernant les taxes de déchets. Comment se répartissent les redevances fixes et variables ? Pourquoi ne pas séparer ces deux redevances, avoir 2 lignes sous la rubrique ? Est-ce que la cadence des ramassages a-t-elle été adaptée et revue ? Compost, papier, qu'en est-il de la problématique des mouches et ne trouve-t-on pas des solutions pour des containers à compost ?

Réponse de la Municipalité : les redevances fixes, soit la taxe de base, s'élèvent à CHF 3'370'000.- et les redevances variables s'élèvent, sur la taxe au sac à CHF 1'700'000.-, et pour la taxe au poids à CHF 950'000.-. Les cadences de vidange seront adaptées en fonction des remplissages des containers.

Concernant les mouches, le bureau de Drosera a déjà analysé, d'un point de vue biologique, la problématique liée à l'apparition de ces grandes mouches vertes sur le territoire et des solutions vont être mises en place.

Concernant l'étude en cours pour la gestion du compost, ce sera certainement la reprise par l'UTO sur une base identique à celle appliquée dans le Bas-Valais par la SATOM, soit avec des containers dédiés aux déchets ménagers et une carte d'accès individuelle; ce point de vue a été repris dernièrement dans la presse.

Remarques de la commission : la commission salue l'adaptation des fréquences de ramassage des déchets, notamment pour les déchets verts. Elle attend, dès l'année prochaine, la séparation promise entre les recettes et les coûts fixes et variables.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. 3 amendements ont été déposés dans cette division. Rubrique 601.314 – Voirie, entretien du réseau routier : CHF + 300'000 du groupe PDC afin de donner plus de moyens pour l'entretien des routes et de diminuer les demandes de crédits supplémentaires. Rubrique 601.50 – Voirie, investissements propres : le groupe des Verts CHF + 50'000 afin de donner des moyens au réseau cyclable. Rubrique 610.50 – Places de parc, investissements propres : le groupe PDC CHF - 200'000 concernant les études pour le parking au sud de la gare.

Nous passons à la rubrique 601.314. Monsieur Rey, vous avez la parole pour donner l'avis de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 601.314 – CHF + 300'000 par le PDC. La Cogest s'est déterminée de la manière suivante : 6 oui, 7 non et une abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU, par sa majorité, soutient l'amendement. Toutefois, certains relèvent qu'il est nécessaire de laisser une marge d'appréciation au chef de service pour les travaux imprévus. La CEU a donc accepté par 6 oui, 2 non et une abstention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'est enquis auprès de Monsieur Marclay et de Monsieur Joliat quant à la situation du budget 2019. Concernant les routes, il est affirmé, par Monsieur Joliat, que le budget ne sera pas dépassé. Nous constatons donc que le montant budgétisé n'est pas forcément un prétexte pour atteindre les objectifs de budget donnés au service. Suite à cette constatation, nous refusons l'amendement.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Cette demande avait déjà été faite au budget 2019; elle avait été refusée. Nous avons aussi eu, durant cette année 2019, un crédit supplémentaire d'un même montant, ce qui a confirmé et encouragé le PDC à soumettre à nouveau un amendement de CHF + 300'000.-.

La Municipalité préfère travailler avec des crédits supplémentaires. Elle précise qu'elle ne mettrait au budget que ce qui est sûr. Eh bien, je suis désolé de vous le dire, mais il y aura des précipitations, il y aura des chantiers, il y aura des soucis techniques sur des conduites, il y aura des accidents. Cela est malheureux mais statistiquement cela va se produire quelque part sur le territoire de la commune. Le groupe PDC propose dès lors d'augmenter de 300'000 le montant au budget en demandant au chef de service concerné de garder un certain montant pour ces imprévus.

Et puis, dans une autre division, un montant est prévu au budget pour traiter d'éventuels recours. Cela veut dire que, parfois, on sait mettre des choses au budget, même si cela n'est pas sûr. Donc, soyons sérieux pour les routes et pour la sécurité des utilisateurs, votons une bonne fois pour toute un budget réaliste pour les routes.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. Cet amendement est basé sur les comptes 2018 comprenant pour mémoire des dépenses importantes dues aux intempéries de janvier et d'août 2018. Celles-ci ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 480'000.-. Pour cette rubrique, le budget

2019 est de 1,5 mio alors que celui de 2018 était de 1,3 mio. En 2020, on passe à 1,6 mio. Cette rubrique est en constante augmentation. En faisant la moyenne des 4 dernières années, les dépenses effectives ont été inférieures à 1,6 mio prévu dans le présent budget, ceci en tenant compte d'événements exceptionnels cités plus haut. À ce jour, dans les comptes 2019, seulement CHF 700'000.- de factures sont rentrés. D'autres sont attendues ces prochains jours et en début d'année prochaine. Dans l'état, aucun crédit supplémentaire ne devrait être présenté au Conseil général pour 2019.

S'il devait y avoir des dépenses exceptionnelles, celles-ci passeront obligatoirement par des crédits supplémentaires avec, à nos yeux, comme avantage essentiel une meilleure visibilité pour le Conseil général respectivement pour la Cogest.

Vous aurez donc compris, le groupe PLR ne va pas soutenir cet amendement et remercie les personnes qui vont nous soutenir.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. La lecture de cet amendement m'a laissé, je l'avoue, quelque peu perplexe. On y mêle allègrement mais sans grande cohérence les notions de ligne budgétaire avec celles de crédit supplémentaire. Rappelons ici qu'un crédit supplémentaire est lié à une dépense de nature imprévue occasionnée par une obligation légale ou contractuelle, par exemple la participation de la commune aux frais des routes cantonales, ou par un événement exceptionnel, par exemple des inondations ou d'autres calamités naturelles.

Une ligne budgétaire, elle, est censée couvrir des dépenses effectives et avérées. Il est donc étrange d'affirmer comme le fait le PDC que «Par souci d'honnêteté et de transparence, nous estimons que les montants dont on sait qu'ils seront dépensés doivent figurer au budget». Devrait-on en déduire que notre administration communale est malhonnête et opaque ?

Je suis convaincu que tel n'est pas l'intention des auteurs de ce texte. Là où mon étonnement confine à la stupeur, c'est quand je lis «en demandant au chef de service concerné de garder un certain montant pour d'éventuels imprévus». Ne confondrions-nous pas notre administration communale avec une officine pratiquant les sciences divinatoires ? Un peu de sérieux ! De telles pratiques ne peuvent que nuire à la crédibilité d'un budget et le groupe des Verts ne peut donc que s'opposer à un tel amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PDC + 300'000 CHF appuient sur la touche verte, contre la touche rouge, abstention la touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez refusé cet amendement par 17 oui, 40 non, 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons à la rubrique de 601.50. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 601.50 : + 50'000 par Les Verts. Le vote de la Cogest se présente de la manière suivante : 3 oui, 8 non et 3 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU est «mitcha-mitcha» : 5 oui, 5 non.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. A l'instar de tous les groupes du Conseil général, le groupe PDC est particulièrement attentif au développement du vélo dans notre cité. Si la stratégie vélo a été explicitée sous forme de fiches, les Sédunois attendent des mesures bien plus concrètes, notamment la création de voies cyclables sécurisées en site propre. L'intention de nos collègues de libérer des moyens supplémentaires est louable mais l'efficacité d'une augmentation de 50'000 francs nous semble limitée, notamment en considérant la réponse à la question de la commission de gestion s'interrogeant sur ce qui peut être entrepris avec ce montant, l'amélioration des stationnements

cyclables facilement mobilisables par tranches successives et supplémentaires. En fait, plutôt que quelques places de stationnement vélo, notre ville a besoin d'un développement concret de son réseau cyclable dédié. La récente mise à l'enquête de nouvelles bandes cyclables montre l'action des services de la ville en ce sens. Cependant, il est temps de réaliser des actions concrètes en créant des liaisons pour les seuls vélos sur les axes nord-sud et est-ouest.

La récente piétonisation du Grand Pont élimine d'un revers de main une réalité de transit nord-sud très appréciée jusqu'ici, sans solution de rechange. Le transit est-ouest permet, lors de chaque trajet, d'inventorier le nombre de grilles d'évacuation d'eau de la route ou encore de tester la capacité de notre fourche télescopique ou de nos bras à amortir les dos d'âne.

Au passage, une correction des dos d'âne en aménageant un espace plat sur leur droite pour le passage des vélos et en évitant de disposer une grille sur ce même espace serait appréciable.

Le groupe PDC est convaincu qu'il faut développer aujourd'hui le réseau cyclable en ville mais par des réalisations. En ce sens, l'amendement proposé reste limité et ne correspond pas à une réalisation concrète définie. Il vise une sous-rubrique. Or, la rubrique d'un montant de CHF 5'650'000.- permet déjà une variation acceptable du budget de CHF 565'000.-. Le groupe PDC qui partage le souci des dépositaires de cet amendement ne le soutiendra pas mais reste tout à fait ouvert à envisager une demande de crédit supplémentaire correspondant à une réalisation concrète de pistes cyclables en site propre.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Effectivement, c'est un modeste montant que nous demandons, mais je pense que c'est nécessaire d'avancer pas à pas. Je pense qu'il faut que nos autorités passent aussi des intentions à des réalisations concrètes. Et pour cela, il faut les moyens financiers pour réaliser notamment le plan vélos qui nous a été présenté dans le cadre de notre avant-dernier plenum.

Avec cet amendement, nous souhaitons améliorer le confort des cyclistes et rendre l'utilisation du vélo plus sécurisée. 50'000 francs, c'est peu, mais 50'000 francs rendront possible une étude sur l'aménagement d'une véritable piste cyclable et la réalisation d'abris et de parcs à vélo.

Abdi Mahamed, Conseiller général, AdG. La ville a déjà fait des pas conséquents dans la bonne direction dans le domaine de la mobilité douce et des transports publics en augmentant la cadence des bus sédunois et en subventionnant l'achat de véhicules électriques.

Il faut continuer à encourager tous ces modes de transport. Il va sans dire que les vélos prennent une place toujours plus importante dans le monde des transports respectueux de l'environnement. L'AdG estime qu'il est essentiel de prévoir un réseau de pistes cyclables pour les vélos car ces pistes sont clairement séparées du trafic routier et uniquement réservées aux cyclistes, trottinettes ou autre. Un réseau de pistes cyclables peut donc assurer une meilleure sécurité pour tous les usagers et encouragera d'autant plus la pratique de la mobilité douce.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la somme de CHF 200'000.- d'investissement nous paraît effectivement sous-estimée vu l'ampleur du projet. L'amendement propose ici une augmentation de 50'000 francs pour donner plus d'impulsion à la réalisation de ce réseau. Nous pensons que c'est une idée bienvenue. L'AdG soutient donc à l'unanimité de ses membres cet amendement et vous recommande d'en faire de même.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'amendement des Verts + 50'000 appuyant sur la touche verte, pour soutenir la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 18 oui, 38 non et 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons à la rubrique 610.50. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 610.50 : CHF - 200'000.- par le PDC. La Cogest s'est prononcée par 8 oui, 5 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission souhaite aussi avoir des éclaircissements concernant les attentes et les implications des partenaires du sud de gare, notamment CFF, EPFL et HES-SO concernant le parking. Toutefois, la commission a voté oui avec 9 oui et 1 non.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le projet du lauréat du concours Ronquoz 21 prévoit des parkings silo partout sauf à l'endroit prévu par la commune. Ceci étant dit, nous venons de terminer le parking des Roches Brunas. Le parking au nord de la ville est en construction. La Municipalité prévoit des parkings d'échange aux Ronquoz et à Chandoline. Le projet Cour de gare va créer 650 places de parc. Des négociations pour la mutualisation de places de parc sont en cours avec des propriétaires de parking privé. Nous estimons donc qu'il est toujours trop tôt pour engager un montant de 200'000 francs pour une étude. Et si l'on nous rétorque que c'est pour l'EPFL et/ou ALPOLE, il semblerait que le terrain de l'imprimerie des Ronquoz soit assez grand pour accueillir les véhicules des employés.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. L'an passé, je prenais déjà la parole pour indiquer les éléments qui, aux yeux de notre groupe, justifient la création d'un parking silo au sud de la gare. Sans reprendre l'entier de mes explications de l'époque, je rappelle ici volontiers que, parmi les mesures du projet d'agglomération central durant les 5 prochaines années, il y a le projet du nouveau pont sur le Rhône dans le prolongement de la rue des Champs de tabac, ainsi que la séparation de la gare routière en deux pôles. La création de cette nouvelle porte d'entrée au sud de la ville doit déboucher sur une possibilité de déposer des véhicules. Quant à l'occupation de la zone sud de la gare pour le départ des cars, celle-ci nécessite le déplacement des actuelles places dédiées au park and ride. Ces dernières doivent être remplacées pour permettre de maintenir cette offre de mobilité en faveur du rail. Pour cela, les CFF ont d'ailleurs annoncé leur volonté de partenariat avec la ville en vue d'intégrer une centaine de places dans le futur parking silo.

À cela s'ajoute le développement du pôle HES/EPFL. Effectivement, celui-ci va générer un accroissement de la fréquentation de cette zone. Et ces nouveaux importants acteurs ont déjà fait part de leur intérêt pour la location d'une cinquantaine de places dans le parking projeté.

Et enfin, bien sûr, il y a les 200 places prévues pour la liaison plaine-montagne sur les 450 que devraient procurer ce nouveau parking. Nul doute que c'est cette partie uniquement qui a motivé nos collègues du PDC à proposer pour la seconde fois de biffer ce parking silo. Car même s'il se défend de vouloir torpiller la liaison plaine-montagne, on constate que le PDC a proposé trois amendements visant à tracer des montants au budget concernant directement ou indirectement ce projet.

Le groupe PLR soutient ouvertement cette liaison plaine-montagne car il y voit un projet innovant en matière de transport périurbain et emblématique pour le développement d'un tourisme quatre saisons dans notre canton. Nous ne contestons à personne le droit de ne pas partager ce point de vue. Nous apprécions toutefois que ceux qui ont décidé de le combattre le disent de manière aussi transparente pour les citoyens et les acteurs économiques de notre région. Ainsi, le groupe PLR estime qu'il ne faut pas tout mélanger et qu'il est opportun, au vu de ce qui ne serait-ce que des premiers éléments évoqués précédemment, de poursuivre l'étude d'un parking silo dans la zone sud de la gare. Je vous propose donc de refuser cet amendement.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Le nombre de places de parking est effective avec l'inauguration du parking des Roches Brunas. Elle va s'accroître avec la construction de nombreux parkings comme cela vient d'être dit. Nous pensons aussi, comme le PDC, qu'une étude de 200'000 francs pour un futur parking au sud de la gare est prématurée. Et, si le parking projeté est lié au projet de la future télécabine, notre groupe veut attendre que la commune obtienne le financement de ce projet

touristique. Cela fait référence aussi à l'amendement de la rubrique 856.58 avant d'entreprendre de nouvelles études. Pour toutes ces raisons, notre groupe acceptera cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC rejoint l'avis exposé par Monsieur Bornet. Je préciserai juste que, en ce qui concerne l'enthousiasme par rapport à la liaison plaine-montagne, nous le partageons dans une certaine mesure, mais quand nous traiterons plus loin les amendements relatifs à cette liaison, nous émettrons quelques réserves sur le fonctionnement actuel de ce projet.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Nous avons encore des investissements importants prévus pour le parking des Roches Brunes, Ronquoz, Chandoline et pour d'autres projets, il y a encore des questions ouvertes. Le projet de la future télécabine est toujours dans l'incertitude car les modalités de financement doivent encore se préciser. Est-ce qu'il s'agira de transport régional voyageurs avec subventions ou pas ? Et quand est-ce que la société Télésion reprendra ce projet en main ? Le projet Cour de gare n'a pas encore démarré mais dans ce complexe un parking important est planifié d'environ 600 places, je crois. L'emplacement actuellement prévu pour ce projet dit «sud de gare» dénommé aussi «le parking silo» est tout de même assez éloigné de la gare. Il est plus proche d'Aligro ou du futur site ALPOLE.

Le projet Ronquoz 21 vient de connaître son lauréat du mandat d'études parallèles, mais la configuration concrète de ce très grand quartier EPFL, résidentiel, commercial est encore loin d'être définie. Sommes-nous vraiment en mesure aujourd'hui d'évaluer les besoins réels et le meilleur emplacement pour ce nouveau parking silo ? Nous pensons que non. Pour l'Alliance de Gauche, l'adéquation et l'actualité de ce projet parking ne sont pas démontrés. Par contre, d'autres investissements le sont clairement. C'est donc dans cet esprit de priorisation des investissements que nous allons soutenir cet amendement PDC.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur cet amendement. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, contre la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 32 oui, 24 non, 1 abstention. Cette rubrique est donc amendée de - 200'000 francs. La division 6 est donc amendée de - 200'000 francs dans les frais d'investissements. J'ouvre la discussion générale sur cette rubrique.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Je reviens sur les dires de mon collègue Bornet. J'aimerais quand même parler du courage du PDC dans le projet plaine-montagne. Il est clair que pour nous, nous gardons notre ligne et que nous nous opposerons à toute dépense supplémentaire dans les études, alors qu'aucun financement n'est trouvé pour cette liaison. Merci d'en prendre bonne note.

IX- Bâtiments & Constructions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons à la division 7 «bâtiments & constructions». Monsieur Rey, vous avez la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Au budget 2020, les charges financières prévues se montent à CHF 8'650'000.- et les revenus financiers à CHF 5'980'000.-. Au niveau des investissements, dans le même dicastère, le budget 2020 présente des dépenses d'investissement pour CHF 2'620'000.- et des recettes d'investissement pour CHF 50'000.-.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Il n'y a pas d'amendement dans cette division. J'ouvre la discussion générale sur cette dernière. Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer à la division 8 et j'invite Monsieur Rey à venir nous faire part de son rapport.

X- Urbanisme & Mobilité.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Urbanisme et mobilité : le budget 2020 prévoit des charges financières pour CHF 15'140'000.- et des revenus financiers pour CHF 2'370'000.-. Au niveau des investissements, le même budget prévoit des dépenses d'investissements pour CHF 2'350'000'.-.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons 12 amendements dans cette division. Rubrique 856.365 «mobilité, institutions privées» 2 amendements : +100'000 de l'AdG afin d'élargir les offres de transports publics pour les quartiers de Sion afin d'offrir un service du soir, -100'000 de l'AdG pour ne pas augmenter les budgets de la navette autonome. Dans la rubrique 850.58 «administration» - autres dépenses à amortir, 2 amendements : - 200'000 du PDC sur les frais d'études pour un quartier de la Ville de Sion aux Mayens de l'Ours, -100'000 de l'AdG sur les mêmes études. Rubrique 852.50 «parcs et jardins» - investissements propres, 3 amendements : - 300'000 du PDC concernant le déplacement des serres communales, + 100'000 de l'AdG pour des études pour le quartier des Potences-écoquartier, + 200'000 de l'AdG pour augmenter la plantation d'arbres et l'aménagement des espaces verts. Rubrique 856.58 «mobilité» - autres dépenses à amortir, 5 amendements : - 200'000 du PDC tendant à suspendre les études sur la liaison plaine-montagne, - 100'000 du groupe des Verts pour supprimer les frais liés à de probables recours, - 100'000 de l'UDC concernant l'agglo, - 300'000 de l'UDC concernant les études et demandes de concession pour la liaison plaine-montagne, - 100'000 de l'AdG aussi concernant la liaison plaine-montagne.

Amendement 856.365. Monsieur Rey, vous avez la parole pour votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Sur cet amendement, la Cogest s'est prononcée par 10 oui, 2 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU s'est prononcée par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. En effet, on parle beaucoup de la nouvelle cadence des bus qui vient de rentrer en vigueur ces jours-ci. Force est de constater qu'en soirée, il devient difficile de trouver un moyen de transports publics. Afin que les gens puissent flâner dans notre centre-ville en toute quiétude, il serait bien que des bus puissent circuler plus tard. Aussi, le groupe PDC soutient cet amendement afin que la ville y remédie.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Dans sa réponse à la question «que peut-on faire avec 100'000 francs pour répondre aux besoins de la population ? », la Municipalité a écrit que des améliorations ponctuelles en offrant des courses supplémentaires seraient tout à fait envisageables. Elles devraient être chiffrées avec Car postal. L'amendement que nous proposons demande d'élargir l'offre des transports publics vers les quartiers de Sion, notamment Bramois, Châteauneuf, Vissigen et Champsec, afin d'offrir un meilleur service le soir et en particulier les jeudis, vendredis et samedis. Récemment, je me suis entretenu avec des jeunes de Bramois sur cette question. Pour eux, l'élargissement des courses du soir pourrait améliorer leur sécurité. Il ne serait, en effet, plus nécessaire d'être automatiquement dépendant des voitures ou des covoiturages après avoir bu un verre et ils se sentiraient moins stressés à l'idée de devoir potentiellement rentrer à pied ou d'être contraints d'attendre le premier bus de nuit. Aussi, de nombreuses personnes pourraient profiter plus tard des activités de la ville comme, par exemple, des sorties de cinéma ou des rencontres autour d'un verre.

On sait que depuis une dizaine d'années, des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer les réseaux et les services des transports et cela avec un certain succès. Maintenant, avec l'agglo Valais central, d'autres améliorations des lignes seront également développées dans le futur.

Cependant, pour notre ville, les services de bus du soir s'arrêtent par exemple à 20h20 pour Châteauneuf, à 20h20 pour Vissigen et à 20h10 pour Uvrier et Bramois. Les correspondances des services des bus de nuit, mises en service actuellement par Car postal et les cars Ballestraz, ne correspondent pas toujours aux besoins de la clientèle. En comparaison à la taille de notre ville, on peut par exemple citer la Ville de Fribourg qui propose un service des bus jusqu'à 23h30, voire minuit toute la semaine, cela pour la plupart de ses quartiers périphériques. Sion, une ville qui se veut ville étudiante,

a besoin, pour contribuer à son dynamisme, de développer une offre de transports adaptée aux changements des moyens de mobilité des usagers. Merci de soutenir cet amendement.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Je vais prendre la parole pour l'autre amendement qui est donc la coupe de 100'000 sur cette même rubrique. Notre idée était la suivante : puisque nous souhaitions augmenter les cadences en transports publics vers les quartiers excentrés, en particulier en soirée et le week-end, en compensation nous proposons une coupe dans ce même dicastère. La motion d'ordre n'ayant pas passé dans ce sens-là, nous allons retirer cet amendement. Je souhaite quand même dire encore un mot sur les navettes autonomes.

Comme on pensait couper quelque part d'autre dans la rubrique, notre choix s'est porté sur les navettes autonomes puisque nous avons bien compris hier soir que Sion est un laboratoire pour de nouvelles mesures de mobilité et que cela n'est pas appelé à remplacer les bus sédunois, ce qui nous rassure. Cependant, les objectifs de cette expérience ne sont pas très clairs. Les retombées concrètes, qu'elles soient économiques, touristiques ou pour améliorer le réseau des transports publics de la ville, ne sont pas clairement démontrées.

Nous allons donc, par conséquent, retirer cet amendement afin de valoriser celui sur l'augmentation des cadences, en particulier en soirée, pour les quartiers un peu plus à l'extérieur que le centre-ville.

Michel Julie, Conseillère générale, les Verts. Le groupe des Verts, soutient l'amendement de l'Alliance de Gauche concernant l'élargissement de l'offre en transports publics : un service du soir, de et vers les quartiers de Sion, en particulier en fin de semaine. En effet, les habitants des quartiers éloignés du centre-ville n'utilisent pas ou peu les transports publics lorsqu'ils souhaitent se rendre en ville en soirée. Les exemples ayant été donnés par mon collègue, je ne vais pas les répéter, mais ces personnes se voient contraintes d'utiliser plutôt leur voiture car il n'existe actuellement pas de service de bus pour rentrer chez soi en fin de soirée.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons donc voter. L'amendement de -100'000 est retiré et nous votons donc l'amendement de +100'000 de l'AdG contre la proposition de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de +100'000 de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de +100'000 du groupe AdG a été accepté par 46 oui, 9 non et 2 abstentions. Cette rubrique est donc amendée de +100'000.

Nous passons à l'amendement 850.58. Monsieur Rey, vous avez la parole pour votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 850.58 : - 200'000 par le PDC. La Cogest s'est prononcée de la manière suivante : 8 oui, 6 non et 0 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Pour l'amendement du PDC, la CEU s'est déterminée par 8 oui, 1 non et 1 abstention et concernant l'amendement de -100'000 de l'AdG, la CEU s'est prononcée par 6 oui, 3 non et 1 abstention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Quoi de plus saugrenu que de vouloir créer un quartier de la Ville de Sion au fond de la piste de l'Ours, au milieu d'une forêt et qui nécessitera des coûts d'investissements et d'entretien énormes en termes d'infrastructures. Et pourtant la ville ne manque pas d'espace. On parle du quartier des Ronquoz, proche de la gare, non loin d'une sortie d'autoroute, avec toutes les infrastructures nécessaires déjà disponibles et qui dispose d'un énorme potentiel. Alors pourquoi vouloir planter un quartier au fond de la piste de l'Ours ? Pour concurrencer les stations d'hiver avoisinantes ? Travaillons plutôt en collaboration avec elles en amenant d'autres prestations que celles qui existent déjà en nombre. Enfin, cette implantation est totalement contraire à l'esprit de la LAT qui demande aux communes un développement depuis l'intérieur des agglomérations.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. On le dit, on le répète, nous ne voulons pas de nouveaux quartiers sortis de terre aux Mayens de l'Ours, du moins pas dans les 30 prochaines années. Nous pouvons nous battre sur tous les fronts en même temps. Nous venons tout juste de désigner le lauréat du quartier Ronquoz 21, auquel nous allons maintenant dédier sans doute une partie importante de notre budget, qu'il faudrait construire en parallèle un autre quartier en montagne. Nous le répétons, ne nous éparpillons pas ! Nous souhaitons d'abord faire avec l'existant et travailler par exemple pour de meilleures infrastructures et aménagements urbains dans les quartiers de Champsec, Vissigen, Châteauneuf, dans les villages de Salins, des Agettes, dans le quartier des Potences, à Uvrier, à Bramois, etc... Ce sont sur ces quartiers déjà existants de notre ville que nous devons nous concentrer maintenant et non sur un hypothétique quartier aux Mayens de l'Ours qui pourrait nous apporter un potentiel financement pour un transport public.

Pour revenir à cette logique, on ne crée pas un quartier de A à Z pour justifier un transport public mais c'est normalement le transport public qui va au quartier déjà existant.

C'est comme si on faisait un arrêt de bus au milieu des prés entre Sion et Bramois par tout hasard et que, pour justifier cet arrêt de bus, on crée un quartier à ses abords. Vous conviendrez que la réflexion paraît étrange. Que l'on nous comprenne bien. Nous ne remettons pas ici en question la liaison plaine-montagne qui, pour nous, demeure une liaison tout d'abord touristique et peut-être publique pour les villages de Vex, Veysonnaz et alentours. Nous refusons de prévoir déjà aujourd'hui un quartier au milieu de la forêt et ce avant de d'abord penser au quartier existant en plaine et sur les coteaux.

Nous avons déposé un amendement de moins 100'000 francs puisque nous avons estimé qu'il devait s'agir des frais d'études pour ce quartier des Mayens de l'Ours. Imaginons que Ronquoz 21 et les modifications de zones grèveraient de manière plus importante le budget. Mais ces frais sont peut-être de 200'000 (comme a déposé le PDC, et donc ce serait en l'occurrence le PDC qui aurait le juste prix sur ce coup-là). Nous naviguons à vue puisque nous n'avons pas le détail de la rubrique. Nous vous invitons donc à voter pour notre amendement et si notre amendement est refusé, nous voterons en faveur de l'amendement du PDC.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Il n'est pas opportun, dans le contexte actuel, de faire des études programmatiques pour le développement du secteur des Mayens de l'Ours au milieu d'une forêt. Nous estimons que l'endroit des Mayens de l'Ours n'est pas adéquat pour y développer un quartier de notre commune car cela nécessitera d'équiper un quartier au milieu de la forêt en infrastructures, comme cela a été relevé précédemment. Nous avons encore à disposition sur notre territoire de bien meilleures zones déjà équipées et sur le trajet d'une ligne existante de transports publics. Enfin, la LAT exige des communes qu'elles développent leur zone à bâtir depuis l'intérieur et pas dans des endroits éloignés des centres. Le développement prévu avec ce quartier est clairement à contre-courant du développement territorial actuel. Pour toutes ces raisons, notre groupe acceptera cet amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance des deux amendements sous cette rubrique. Concernant l'amendement de - 200'000 francs du PDC, nous prenons note ici de leur opposition de principe à ce projet pour raisons financières. Le groupe PLR ne partage pas cette vision. Aussi, nous nous opposerons à cet amendement. Le projet de développement d'un quartier mixte aux Mayens de l'Ours n'est de loin pas une utopie. Bien sûr, ce quartier ne peut exister que si la liaison câblée voit le jour. Sinon, quel intérêt me direz-vous ? Mais si liaison il y a, alors un vrai quartier mixte, complémentaire entre la ville et la montagne, entre le résident et le touriste, entre le citadin et le montagnard, a plus que tout son sens. Ce quartier se voudra plus qu'un simple écoquartier. Il devra être un quartier innovant, unique, écologiquement exemplaire, économiquement viable et surtout suscitant plus que de l'engouement. Mais pour ce faire doit-on limiter les réflexions pour parvenir à l'excellence ? Tous les propriétaires fonciers du secteur des Mayens de l'Ours sont déjà dans le bateau et une très grande majorité voit ce projet comme une opportunité unique de valoriser leurs terrains et de créer un projet unique en Suisse. Ils sont tous prêts à participer financièrement aux réflexions pour le développement de ce quartier. Une convention foncière liant tous les propriétaires et définissant leurs droits et devoirs, devoirs financiers également, est en cours de finalisation. À la fin, ce sont eux qui devront réaliser le quartier, pas la ville. Par contre, la ville se doit de mettre les conditions-

cadres à disposition pour une réalisation exemplaire et unique de ce site, raison pour laquelle elle fait la banque pour les propriétaires. Mais l'ensemble des coûts d'études sera réparti entre tous et non à la seule charge de la commune. Le PLR vous demande donc de refuser toute coupe dans ce projet.

Au sujet de l'amendement de - 100'000 francs de l'AdG, le groupe PLR refusera aussi cet amendement. En effet, les projets cités Ronquoz 21, l'Ecoquartier des Potences ont déjà terminé leur phase d'études et peuvent ainsi aller de l'avant en phase de développement avec des investisseurs. Le quartier des Mayens de l'Ours, lui, nécessite cette phase d'étude.

Cette intervention vaut aussi pour l'amendement de 100'000 francs par l'AdG pour la rubrique suivante : 852.50. Comme indiqué, le quartier des Potences est arrivé au bout de sa phase d'études et ne nécessite donc pas de montants supplémentaires. Le groupe PLR refusera ainsi ces amendements.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au vote. Les 2 amendements l'un contre l'autre d'abord, puis le vainqueur contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de moins 200'000 francs du PDC appuient sur la touche verte, pour l'amendement de l'AdG de moins 100'000 appuient sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté l'amendement de l'AdG par 33 rouge, 21 vert et 3 abstentions.

Nous allons mettre en vote l'amendement de l'AdG contre la proposition de la ville. Les conseillères et conseillers qui acceptent la proposition de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la ville touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté l'amendement de l'AdG par 32 oui, 24 non, 1 abstention. Cette rubrique est donc amendée de moins 100'000.

Nous passons à la rubrique 852.50. Monsieur Rey, vous avez la parole pour l'avis de votre commission sur les 3 amendements de cette rubrique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 852.50 : -300'000 par le PDC : Nous avons donné notre position, à savoir 8 oui, 2 non et 4 abstentions. + 100'000 par l'AdG : 2 oui, 11 non et une abstention. + 200'000 par l'AdG : 3 oui, 10 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Concernant l'amendement du PDC - 300'000, la CEU a dit 10 oui. Concernant + 100'000 de l'AdG : 2 oui, 6 non et 2 abstentions. Concernant + 200'000 de l'AdG : 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Mettre les serres Bellini en stand-by car il semblerait que la Ville de Sierre ne soit plus prête à investir de gros montants dans ces serres, me semble léger. Je me suis méfiée du mot «semblerait» et j'ai cherché des réponses. C'est vrai qu'avec le projet de fusion Chippis-Chalais-Grône, la Ville de Sierre a des besoins différents que ceux de Sion. Mais je constate également que Sierre a prévu une participation de 1,5 mio pour le projet du centre horticole commun avec la Ville de Sion, dans la zone Bellini. Les premiers 500'000 francs ont été versés cette année. Dans la planification financière, on trouve 500'000 francs pour 2020 et 500'000 francs pour 2021. Il est prévu que le centre de production floral soit placé sous la direction de Sion. La Ville de Sierre pourrait y faire cultiver les plantes nécessaires à l'usage de ses parcs et jardins dans ces serres. La Ville de Sion facturera les frais y relatifs. En même temps, le déplacement des serres de la Ville de Sion libérerait une zone très convoitée pour un développement d'un éventuel écoquartier. Chers collègues, le groupe PLR vous demande de ne pas soutenir cet amendement.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Des espaces verts et bleus contre les îlots de chaleur et pour la qualité de vie en ville, est un des objectifs inscrits dans le projet AcclimataSion par la Ville de Sion. Dans l'une des premières solutions techniques, la ville s'engage à développer davantage de places végétalisées pour les parcs, les rues, les places, les écoles, etc. Dans sa présentation le 20

novembre 2014, Monsieur Vincent Kempf, chef de l'urbanisme et de la mobilité, notait «un arbre équivaut à 5 climatiseurs». En ce sens, il est temps de donner les moyens à la ville de réaliser le plan AcclimataSion. L'AdG demande d'amender de plus 200'000 francs cette rubrique pour augmenter l'aménagement des espaces verts et la plantation d'arbres dans les différents lieux de la ville.

La ville peut, aujourd'hui notamment, se réjouir d'un lieu que l'on cite souvent comme exemple : la revitalisation du Cours Roger Bonvin où la nature redonne aussi de la vie aux habitations de cette zone.

Etant donné que les études concernant les développements du quartier des Potences se trouvent dans la même rubrique, je profite pour également argumenter notre amendement pour un projet écoquartier. L'AdG demande une augmentation des investissements de + 100'000 francs pour le développement du quartier des Potences. Dans la présentation des jeux olympiques 2026, il était déjà question d'un projet d'écoquartier. Différents lieux ont préalablement été proposés pour faire un écoquartier mais, à ce jour, aucun n'a été réalisé. Avec l'accroissement de la population, les besoins de cette dernière augmentent. À nos yeux, comme nous l'avons relevé dans le Pdcom, outre l'idée d'un nouveau quartier aux Mayens de l'Ours, un lieu qui mériterait également toute notre attention est le quartier des Potences. Il y a lieu également de développer par exemple plus de logements en coopérative ou de logements à loyers modérés. La densification, là où il est nécessaire, permettrait une amélioration de la qualité de vie dans un futur quartier durable. Merci de soutenir ces amendements en priorisant surtout l'aménagement d'espaces publics.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Concernant l'amendement pour un écoquartier aux Potences, nous estimons que le travail que fournit, sur ce dossier-là, le service de l'urbanisme est actuellement suffisant et qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des fonds. Concernant l'amendement de 300'000 sur le déplacement des serres, nous partageons l'avis exposé par madame Ruth Bornet. Nous estimons que le déplacement des serres est un projet cohérent, que les installations aux Potences ne sont plus appropriées et que ce quartier a besoin de développer des projets pour augmenter son attractivité. Raison pour laquelle nous retirons cet amendement. Nous lui préférons celui qui concerne l'AcclimataSion, mais ce n'est pas moi qui prendrai la parole sur ce point précis.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je vais parler des 3 amendements puisqu'ils sont dans la même rubrique. Le groupe des Verts soutiendra en priorité l'amendement de 200'000 francs demandant une augmentation des espaces verts en ville. Vouloir plus de nature en ville est une évidence pour Les Verts. Avec le réchauffement climatique, seuls des arbres suffisamment grands pourront amener quelques degrés en moins en donnant de l'ombre le long des bâtiments et dans les parcs. Le projet urbanistique primé pour Ronquoz 21, avec son cordon boisé et les aménagements de plans d'eau, est un bel exemple à imiter. Nous encourageons la ville à opter pour une vision futuriste plus verte afin d'offrir à ses habitants une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi, nous mettrons en priorité le vote de cet amendement. Les nouvelles serres communales donneront aussi un outil performant à ce besoin de végétaliser, au vu des conditions actuelles de réchauffement spécialement ressenti dans les zones urbaines. Malgré la défection de la commune de Sierre, ces serres seront un outil qui permettra de répondre aux besoins de la ville et répondre également à une amélioration des conditions de travail des employés affectés aux parcs et jardins. Le groupe des Verts vous recommande donc de refuser l'amendement du PDC.

Concernant l'amendement pour une étude d'écoquartier dans la région des Potences, Les Verts sont partagés. En effet, du point de vue écologique et énergétique, les écoquartiers sont des constructions très intéressantes. Les Verts ont proposé ce genre de construction bien avant cette législature mais aucun projet n'a abouti. Il a fallu la candidature des jeux olympiques pour que l'on reparle d'un écoquartier sur la commune à l'emplacement des Potences sur une surface où se trouvent actuellement des jardins potagers et des prés. Dans un contexte de mitage du territoire, cet emplacement n'est pas idéal pour de nouvelles constructions quelles qu'elles soient. Les mesures d'agglomération Valais central, fiche P6 13, rappelle l'importance de créer un parc à l'échelle du quartier de Châteauneuf avec la colline des Potences et en lien avec la fiche P2 qui, je cite, «voudrait sensibiliser la population sur la création de potagers urbains dans les quartiers d'habitation denses». Ainsi, en résumé, l'idée de construire un ou des écoquartiers fait partie de la volonté politique des Verts mais l'emplacement semble, pour certains, inadéquat.

Peut-être ce genre d'habitat pourrait faire partie de la nouvelle zone du sud de la gare. Partager entre le désir de voir éclore un jour un écoquartier et celui de sauvegarder les jardins urbains, Les Verts laisseront donc la liberté de vote pour cet amendement.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Au sujet de l'arborisation et de la mise en œuvre d'AcclimataSion, le groupe UDC souhaite soutenir cela à travers l'impératif de la qualité de vie, de l'harmonisation du paysage urbain, de la limitation du bétonnage (enlaidissement selon les points de vue) et naturellement en soutien au slogan plus de vert et de bleu.

En outre, l'UDC veut également voir se concrétiser la modification du règlement des constructions avec une mise à contribution des privés en matière d'aménagement extérieur, ainsi que le soutien pour des projets intéressants lorsqu'ils ne sont pas partisans idéologiques, comme nous l'avons pu entendre ici même dans cette salle lorsque l'on parlait de théorie mortifère comme la théorie du genre.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. Présenté comme une réalisation commune de nos villes de Sierre et de Sion, le projet de déplacement des serres communales ne concerne pour son ensemble plus que notre seule ville (la Ville de Sierre s'étant retiré du projet). Celui-ci représente de lourds investissements pour la ville qui embrasse bien d'autres projets de plus grande importance. Au vu de la nouvelle donne dans laquelle la Ville de Sion est seule porteuse du projet, le groupe PDC vous propose le temps de la réflexion en gelant ou en refroidissant les études liées à ce déplacement. Notre groupe vous invite donc à soutenir une diminution de 300'000 francs de la rubrique concernée.

Cette prise de position influence indirectement l'éventuelle libération du site actuel des serres sédunoises. Le groupe PDC ne va pas soutenir l'amendement pour une mise à disposition de 100'000 francs à des fins d'étude du développement d'un écoquartier aux Potences. En effet, la situation du marché de l'immobilier en ville ne pousse pas à l'empressement pour le développement à court terme d'un nouvel écoquartier aux Potences. De plus, l'actualité liée au projet Ronquoz 21 témoigne significativement de l'activité intense de la ville dans le développement de nouveaux quartiers. Concernant le dernier amendement, nous pouvons constater que la rubrique 852.50 d'un montant de 2 millions de francs autorise une marge de manœuvre de 10%, soit de 200'000 francs, l'équivalent du montant proposé dans cet amendement. Un budget doit correspondre aux projets prévus dans l'exercice, ainsi qu'à la capacité de réalisation des services. Les projets de réhabilitation de rue intègrent pleinement les éléments verts et en liaison avec le cycle de l'eau. La récente remise de la rue de la Cotzette aux habitants est exemplaire en ce sens. Je profite de remercier la ville, d'associer les membres du Conseil général à cet événement ainsi qu'au vernissage Ronquoz 21, ce qui nous permet de visualiser les efforts de la ville en matière de végétalisation et d'intégration du cycle de l'eau. L'effort de végétalisation doit être régulier. Ajouter ponctuellement un montant non demandé expressément par un service, ne nous semble pas adéquat. Pour reprendre le sujet de Ronquoz 21, le projet du lauréat est primordiallement basé sur un cordon boisé et de verdure, en parfaite adéquation avec l'attention des services en la matière.

Tout en relevant les importants efforts de la ville en matière de végétalisation, avec un bémol concernant le jardin public de Bramois, le groupe PDC préfère soutenir un investissement régulier sur le long terme en matière de végétalisation et renonce à la proposition d'augmenter ponctuellement la cadence des plantations, aucune demande dans ce sens n'ayant été formulée par le service des parcs et jardins.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au vote. Selon notre directive, d'abord les extrêmes soit l'amendement du PDC - 300'000 contre l'amendement de l'AdG + 200'000, puis le vainqueur contre l'amendement de l'AdG + 100'000 et enfin le vainqueur contre la proposition de la Municipalité. Nous allons donc passer au premier vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de - 300'000 du PDC appuient sur la touche verte, pour l'amendement de l'AdG de + 200'000 appuient sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté la proposition de l'AdG, 39 rouge, 17 vert et 0 abstention.

La proposition de l'AdG + 200'000 est mise en vote contre la proposition de l'AdG de + 100'000. Les conseillères et conseillers qui soutiennent la proposition de l'AdG de +200'000 appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de l'AdG de +100'000 appuient sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté la proposition de l'AdG de +200'000 par 37 oui, 18 non et 1 abstention.

Au final, on va mettre la proposition de l'AdG de + 200'000 contre la proposition de la ville. Les conseillères et conseillers qui acceptent la proposition de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la ville sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté la proposition de la ville par 35 rouge, 22 vert et 0 abstention. Cette rubrique n'est donc pas amendée.

Nous passons à l'amendement de la rubrique 856.58. Monsieur Rey, c'est à vous pour les 5 amendements de cette rubrique.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rubrique 856.58 : Pour l'amendement -200'000 par le PDC, la Cogest s'est prononcée de la manière suivante : 8 oui, 6 non et 0 abstention; pour l'amendement -100'000 des Verts, il y a eu 3 oui, 4 non et 6 abstentions; pour l'amendement de -100'000 de l'UDC, nous avons eu 2 oui, 4 non et 8 abstentions; pour l'amendement de -300'000 de l'UDC également, nous avons eu 2 oui, 4 non et 4 abstentions; et pour le dernier amendement de -100'000 de l'AdG, nous avons eu 8 oui, 5 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Pour l'amendement du PDC de -200'000, on a 8 oui, 1 non et 1 abstention; pour l'amendement des Verts -100'000, on a 8 oui, 2 non et 0 abstention; pour l'amendement de l'UDC -100'000, on a 1 oui, 7 non et 2 abstentions; pour l'amendement de l'UDC -300'000, on a 1 oui, 7 non et 2 abstentions; pour l'amendement de l'AdG -100'000, on a 3 oui, 4 non et 3 abstentions.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. L'UDC retire son amendement de 300'000 sur la liaison essentiellement parce que l'argumentaire que nous avons proposé a trouvé réponse avec le travail de la commission de gestion et les ajouts de la Municipalité. Pour autant, nous estimons que le plan de financement relatif à ce projet doit être déposé au plus vite. J'en viens aux quelques réserves que j'ai émises par rapport à l'enthousiasme de Monsieur Bornet sur cette liaison. Nous estimons que le rôle de banque joué par la ville et son omniprésence dans la communication de ce projet ont occulté quelque peu la visibilité et l'intérêt des communes partenaires qui doivent dorénavant s'affirmer comme des partenaires crédibles en communiquant leurs besoins et surtout en s'appropriant davantage ce projet pour lequel on les a assez peu vus. Dans un deuxième temps, nous retirons aussi l'amendement sur le plan directeur intercommunal. Je me permettrais quand même de faire quelques commentaires puisque j'en avais parlé hier. Donc, le groupe UDC s'interroge sur la nécessité d'adopter un plan directeur intercommunal hors de toute obligation légale, alors que la commune dispose d'un plan directeur communal pour le moins complet et validé par les 2 conseils. Je terminerai par l'appréciation d'une entité qui souhaite se doter d'un document stratégie de pilotage 12 ans trop tard. Je doute que le Copil ait navigué à vue. J'ai donc pris de valoriser en tout cas les éléments déjà présentés à la Confédération et qui ont abouti à des mesures et des subventions. Etant donné les résultats d'hier soir quant à l'adoption des statuts et le fait que les statuts mentionnent expressément la création d'un plan directeur intercommunal, nous retirons l'amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance des 3 amendements sur cette rubrique. Concernant l'amendement de -200'000 francs du PDC, nous prenons note ici de leur incrédulité vis-à-vis de ce projet et d'une formulation utilisée pour semer le doute sur le financement.

Je dirai qu'au contraire, il y a réellement une demande de concession qui est partie à l'OFT. Il y a un vrai projet de télécabine qui va être mis à l'enquête publique avec de vraies gares de départ et d'arrivée, prévues et dessinées par un architecte et des ingénieurs. La procédure doit suivre son cours, et il y a

effectivement le risque que cette liaison se fasse, et que nous soyons tous invités à son inauguration un jour ou pas.

Son financement ? Là demeure certainement la dernière question. Mais si l'on ne va pas au bout du processus, comment savoir si l'on aurait pu ou pas avoir le financement fédéral pour une liaison de transports publics ? Et même, le cas contraire, il serait encore bien assez tôt pour trouver des solutions qui existent d'ailleurs pour financer une infrastructure essentielle à Sion, au Valais. A chaque problème, une solution et pas l'inverse. Alors, pourquoi ne pas croire à la réelle plus-value d'une telle installation ? Le groupe PLR ne partage ainsi pas votre point de vue sur le sujet. Aussi, nous nous opposerons à cet amendement.

Au sujet des amendements déposés de -100'000 francs des Verts et de l'AdG, le groupe PLR les refusera au vu des arguments apportés dans les réponses aux amendements.

Broccard Jean Michel, Conseiller général, PDC. Les explications de notre Président concernant la télécabine ont eu le mérite de brouiller les esprits en mentionnant 4 mises à l'enquête et en parlant d'une lettre envoyée à l'OFT pour demander un financement. Cependant, on le sait bien, ce n'est pas en envoyant une lettre à l'OFT en même temps que la demande de concession que notre commune obtiendra la reconnaissance de transports publics et donc le financement y relatif. Il s'agit de faire une demande en bonne et due forme qui doit d'abord être transmise au service de la mobilité du canton, qui le fera suivre à l'OFT. Monsieur le Président a également mentionné que les règles concernant les demandes de financement avaient changé le 5 juin 2019. Quels changements ? On n'en sait rien, mais il semble que les choses se compliquent. Par contre, ce qui est certain, c'est que la demande de financement que le PDC réclame depuis plus d'une année n'a pas encore été déposée et c'est bien là le problème. On nous dit que cette demande sera déposée au canton en janvier. Le PDC maintient sa position et n'y dérogera pas avant d'avoir obtenu de la Municipalité une confirmation d'un financement de quelque nature que ce soit privée ou publique.

Pour finir, je voudrais m'attarder sur les montants engagés dans ce projet car, en discutant avec des personnes responsables de remontées mécaniques, on constate que le coût des études pour une demande de concession d'une telle remontée mécanique, en considérant les complications dues à l'autoroute et au passage urbain, ne devrait pas dépasser 500'000 francs, bien compté. On ne comprend donc pas, donc plus, les montants engagés de 1,4 mio et n'oublions pas que nous parlons ici encore de l'argent du contribuable.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Notre amendement ne porte pas sur oui ou non à la liaison câblée mais simplement sur l'explication qui nous a été donnée pour le montant de 200'000 francs. On a imaginé que tout n'était pas dans ce montant de 200'000; on a donc réduit de 100'000.

La raison pour laquelle on l'a fait est l'explication avancée pour l'inscription de ce montant au budget est qu'il devait couvrir les frais liés à de probables recours.

Je suis très étonné que mon collègue PLR ne partage pas mon opinion à ce sujet-là, à savoir que l'orthodoxie budgétaire veut que ne soient inscrits que des montants certains d'être dépensés. Pour les autres, la Municipalité peut recourir à des crédits supplémentaires en étant ainsi au plus proche des dépenses effectives, crédits supplémentaires que, bien entendu, nous étudierons avec toute la concentration voulue.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Nous devons traiter ici une rubrique comportant 2 objets très distincts : l'agglomération Valais et la liaison plaine-montagne. Il aurait été insensé que ce parlement, par sa propre interprétation du règlement imprécis et désuet, s'oblige à voter l'un contre l'autre avant de confronter le gagnant au budget du Conseil municipal. Heureusement, l'UDC nous enlève une épine du pied en retirant son amendement sur l'agglomération Valais.

Les 3 amendements restant sur la liaison plaine-montagne sont tous déjà bien argumentés. Je soulignerai simplement ici qu'il y a encore plusieurs incertitudes concernant le statut de cette liaison

transports publics et de son financement. On attend une décision concernant des subsides fédéraux mais il faudrait encore pouvoir transmettre la demande. La société Télésion est déjà constituée mais elle ne semble pas pressée de participer à ces études. Ce qui nous interpelle aussi. C'est pour ces raisons que l'Alliance de Gauche vous propose de réduire la voilure des investissements sur cet objet. Parmi les 3 propositions restantes, la nôtre et celle des Verts sont les plus modestes, une coupe de 100'000, et nous vous invitons donc à les soutenir.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Les 2 amendements de l'UDC sont donc retirés. Il nous reste 3 amendements à traiter. Nous allons donc passer au vote selon les directives. Le vote n° 1 sera l'amendement du PDC de - 200'000 contre l'amendement de l'AdG de -100'000; le vote n° 2, le vainqueur contre les -100'000 du groupe des Verts et le vote n° 3, le vainqueur contre la proposition de la Municipalité.

Nous passons au vote numéro 1 : Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de - 200'000 du PDC appuient sur la touche verte, pour l'amendement de l'AdG sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 34 rouge, 23 vert et 0 abstention, vous avez soutenu l'amendement de l'AdG de -100'000.

Vote n° 2 : les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de -100'000 de l'AdG appuient sur la touche verte, pour l'amendement de -100'000 du groupe des Verts sur la touche rouge, abstention touche blanche.

Le vote est lancé. Vous avez accepté l'amendement de l'AdG par 28 vert, 25 rouge et 4 abstentions.

Nous allons mettre la proposition de l'AdG contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui acceptent la proposition de l'AdG appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité sur la touche rouge, abstention touche blanche.

Le vote est lancé. Vous avez accepté la proposition de l'AdG par 33 oui, 24 non et 0 abstention.

Cette rubrique se voit amendée de -100'000.

Nous avons fini avec les amendements de cette division. Cette dernière a été amendée de + 100'000 dans le fonctionnement et de -300'000 dans les investissements. J'ouvre la discussion générale sur cette division ainsi amendée. Je n'ai pas de prise de parole.

XI- Sport, jeunesse & loisirs.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Sport, jeunesse et loisirs : le budget 2020 prévoit des charges financières de CHF 12'860'000.- et des revenus financiers de CHF 1'590'000.-. Au niveau des investissements, ce même dicastère prévoit un budget de dépenses d'investissements de CHF 4'400'000.- et des recettes d'investissements pour CHF 1'100'000.-.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Compte des investissements - Rubrique 901 centre sportif. La commission a posé la question suivante : Est-ce qu'il y a des accords avec les collèges pour l'utilisation des infrastructures en dehors des horaires scolaires ? Par exemple, le terrain au-dessus du collège de la Planta. Réponse de la Municipalité : en raison de l'utilisation par les collèges sur le temps scolaire et la nécessité de laisser ces surfaces au repos afin d'en préserver l'usage possible, il n'y a pas de possibilité de mutualiser ces surfaces plus que de raison.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Sion sous les étoiles, c'est 200'000 à 280'000 francs de prestations offertes par la ville selon la réponse à la Cogest. La mise à disposition de terrains par la ville, l'utilisation par le festival du nom de notre ville, un accord signé entre la ville et le festival.

En parallèle, en 2019, c'est un festival :

- qui n'offre au départ que 15 places aux personnes en situation de handicap pour 50'000 spectateurs, alors que les normes SIA font qu'il devrait avoir 125 places;
- qui, avant l'intervention de la ville, refuse d'augmenter la capacité de la plateforme pour ne pas déplacer un sponsor;
- qui refuse des personnes sous prétexte que la plateforme est pleine et qui ensuite reproche à ces mêmes personnes de ne pas vouloir y aller;
- qui interdit aux personnes en situation de handicap de descendre de la plateforme pour se rendre à l'espace de restauration sous peine d'être exclues du festival;

Enfin, c'est un festival qui a fait polémique cet été.

Depuis cet été, le milieu du handicap a multiplié les contacts avec un organisateur qui ne semble accepter de bouger que sous la pression de la Ville de Sion.

Le milieu du handicap demande pour 2020 : l'agrandissement de la plateforme permettant d'accueillir 50 personnes en situation de handicap, que les personnes sur la plateforme puissent descendre pour accéder à l'espace nourriture. Là encore, nous n'avons pas eu de garantie de l'organisateur sur ces demandes qui sont le minimum exigible pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Des garanties ont été transmises oralement par Monsieur le Président Philippe Varone, il y a quelques semaines. Ces garanties, bien qu'elles ne soient pas écrites, ont calmé le milieu du handicap qui est prêt à attendre de voir si ces garanties seront respectées lors du prochain festival.

Seulement, une interview de Monsieur Driberg, le 6 décembre sur canal 9, a remis le feu aux poudres. En effet, à la question de savoir si l'accueil des personnes handicapées serait amélioré, il dit, je cite : «radicalement, il n'y a rien qui va changer parce que cette polémique est partie d'informations mensongères». Drôle de réponse pour quelqu'un qui a garanti au président de la Ville de Sion que la plateforme serait augmentée et qu'il ne va pas empêcher les personnes en situation de handicap de descendre de la plateforme. Dès lors, nous sommes en droit de douter de la parole de Monsieur Driberg et sur les réelles améliorations qui seront apportées à l'accueil des personnes handicapées. Dès lors, ce soir, devant toute l'assemblée, j'informe qu'en cas de nouvel polémique, le milieu du handicap impliquera le Conseil communal de Sion dans les médias. En effet, nous ne pouvons accepter que la ville mette 200'000 à 280'000 francs dans des prestations de services, plus des terrains à disposition d'un festival qui traite ainsi les personnes en situation de handicap et qui en plus a un accord signé avec cette manifestation.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance de l'amendement de l'AdG de -50'000 francs au sujet du soutien à Sion sous les étoiles. Thème délicat ici, pour lequel nous essayons d'apporter aussi notre contribution pour les personnes à mobilité réduite. Notre groupe cependant ne peut pas adhérer à cet amendement et ce à plusieurs titres. En premier lieu, l'AdG indique explicitement que le festival n'accueille pas correctement les personnes en situation de handicap et que la manifestation fait ainsi preuve de discrimination.

Nous laissons à l'AdG la responsabilité de leurs propos mais nous posons la question suivante : que leur faut-il concrètement pour être satisfait ? L'amendement n'en fait malheureusement pas état. Nous ne pouvons ainsi que nous reporter aux informations disponibles sur le site de la manifestation. On y lit que les personnes à mobilité réduite disposent d'un parking dédié, d'une entrée spécifique et d'un accès à une plateforme qui leur est réservée via un chemin goudronné et qu'il se voit offrir la gratuité de leur billet tandis que leur accompagnant paiera lui son billet. À la lecture de ces éléments, nous peinons à saisir de quelle manière le festival n'accueille pas correctement ses hôtes à mobilité réduite. Des compléments précis sur les manquements auraient pu nous permettre de mieux pouvoir réagir.

En second lieu et c'est là l'élément le plus problématique, il n'y a aucun lien entre l'amendement déposé et la rubrique concernée. Accepter cet amendement reviendrait donc à soustraire ce montant à d'autres associations ou manifestations sportives. N'ayant ainsi pas d'éléments suffisamment concrets au sujet des manquements, mais certain que cet amendement aura des répercussions négatives sur d'autres associations ou manifestations sportives, notre groupe refusera cet amendement.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC ne soutiendra pas dans sa majorité cet amendement et ce pour 2 raisons : la première est que ce festival a clairement des retombées positives pour notre commune et pour notre région et que nous ne voulons pas donner un signal négatif aux organisateurs de cette manifestation.

La deuxième et que, semble-t-il, les prestations internes sont des charges liées. Ainsi, un amendement sur cette rubrique prêterait d'autres manifestations qui reçoivent de l'argent en cash, ce qui n'est pas le but. Par contre, le PDC comprend la démarche entreprise par l'AdG pour mettre la pression sur l'organisateur, ainsi que sur notre Municipalité afin de trouver un accord acceptable pour les 2 parties pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes handicapées qui voudraient participer à ce festival.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. L'UDC souhaite répondre à cet amendement de la manière la plus légitime, c'est-à-dire par un certain rationalisme. Par-delà l'incident regrettable, l'on ne peut que voir cet amendement comme un amendement de sanction plutôt qu'une volonté constructive et sereine de trouver des solutions à satisfaction de chacun. Il est capital de soulever le fait que l'organisateur doit suivre les mesures de sécurité exigées par la Ville de Sion. Ce n'est donc pas en attaquant l'organisateur que nous pourrions changer les choses. Dans cette réalité politique, vous l'aurez compris, l'UDC ne peut pas soutenir cet amendement de sanction.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. A l'écoute des faits décrits par notre collègue de l'AdG, l'attitude des responsables du festival de Sion sous les étoiles est difficilement compréhensible, voire choquante.

Alors que de plus en plus on tente de résoudre les problèmes que rencontrent les personnes à mobilité réduite, ils se sont permis de ne pas les accueillir à des conditions acceptables ou de refuser l'accès à une partie d'entre elle. Certes, la ville ne sponsorise pas cette manifestation. Par contre, elle la soutient en offrant des prestations internes. Il est donc temps de faire comprendre aux responsables de ce festival qu'ils doivent tenir compte de la demande faite par les personnes en situation de handicap.

Un bon moyen de les ramener à de meilleurs sentiments, c'est de leur facturer les prestations internes auxquelles ils avaient droit jusqu'ici. Et cette décision devrait perdurer tant qu'ils ne modifient pas leur attitude. C'est ainsi que Les Verts interprètent cet amendement et c'est la seule et unique raison pour laquelle ils vont l'accepter. Il n'est pas question que la diminution demandée se retourne d'une quelconque manière contre les festivals qui respectent chaque personne qui désire avoir accès à leurs manifestations, y compris celles en situation de handicap.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Alors bien évidemment, je retire cet amendement. Je sais très bien que cela ne touche pas Sion sous les étoiles, mais c'était aussi un moyen pour moi et pour les personnes en situation de handicap de sensibiliser la ville et de mettre un coup de pression sur la Ville de Sion qui doit, à mon sens, prendre ses responsabilités par rapport à l'accueil des personnes handicapées. J'invite également le groupe PLR qui le souhaite à venir rencontrer des personnes en situation de handicap qui ont été refoulées, comme cela vous verrez pourquoi on en arrive à ces discussions-là et tout ce qui a été fait, en parallèle, avant de prendre cette prise de position ce soir.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Cet amendement est donc retiré. Je passe la parole à l'assemblée pour s'exprimer sur cette rubrique. Je n'ai pas de prise de parole.

XII- Discussion finale sur le budget 2020.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous sommes arrivés au terme de l'étude des divisions. J'invite les rapporteurs à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission. Monsieur Rey, vous avez la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Généralités du budget : le budget 2020 est pratiquement identique à celui de 2019 en termes de revenus. Les investissements nets de 25,5 mios demeurent contenus et s'inscrivent dans la moyenne des 10 dernières années. La marge d'autofinancement est toutefois insuffisante de 3,2 mios, ce qui implique un recours théorique à l'emprunt. L'endettement net passe donc à 2'519 francs par habitant ce qui demeure un endettement qualifié de faible d'après les indicateurs de l'État du Valais. Le rapport entre la dette brute et les revenus financiers de la ville obtient toujours la mention très bien. La planification financière 21/24 annonce des années plus difficiles. Les résultats seront fortement impactés par la réforme de l'imposition des entreprises de l'ordre de 4,5 mios dès l'année 2022. Sachant qu'une part prépondérante des investissements est incontournable ou liée à ceux du canton, le maintien du niveau d'investissements de la ville nécessitera un financement externe.

La Cogest relève l'engagement de l'exécutif à procéder à une analyse des prestations communales et à les prioriser : à l'horizon 2025, le compte de fonctionnement à l'équilibre et le degré d'autofinancement vers les 100 %.

Vente de la voirie : Le 26 avril 2018, le Conseil municipal a présenté un message concernant la vente de l'ancienne voirie. À ce jour, le contrat n'a toujours pas été signé et aucun versement n'a été fait. La Cogest s'est donc interrogée sur l'avancement de cette vente et cette question a été abordée lors de l'analyse du budget. Même si la vente de l'ancienne voirie semble à bout touchant, la Cogest reste préoccupée par le retard pris dans sa concrétisation. En effet, les montants correspondants ont déjà été mis au budget 2019 et 2020.

PRVC : la création de la PRVC, association des polices municipales du centre, a été entérinée dans le triple but de maximiser les ressources existantes, de renforcer la capacité opérationnelle et d'améliorer les prestations. Du point de vue financier, cette collaboration cherche à optimiser tant les charges que les revenus et vise l'équilibre. Pour la Ville de Sion, l'excédent de charges de 200'000 francs par rapport au budget 2019 est indépendant de la création de la PRVC : les traitements et charges sociales et la mise à niveau des programmes informatiques. Si le budget est respecté, le coût réel du gain en efficacité attendu de la PRVC ne représentera qu'une augmentation marginale des charges de l'ordre de 12'600 francs pour la Ville de Sion. De surcroît, cette association devrait générer une baisse globale des coûts pour notre commune, dès la première année.

Agglo Valais central : la troisième génération d'agglo Valais central a vu le jour et concerne les années 2019/2022. Elle comprend 19 communes et son coût total est de 237 mios. L'agglo Valais central permet de mettre en place une politique adaptée à la réalité du terrain et, au-delà du cofinancement, opte pour une vision commune pour toute une région. Dans le cadre des mesures concrètes de l'agglo, citons la future passerelle de l'hôpital. Elle reliera le parking des Echutes avec le site de l'hôpital de Sion. L'utilisation des différents parkings sera ainsi valorisée par cette future passerelle de mobilité douce et servira également au transit pour le chauffage à distance. La ville est partenaire du projet et participera au financement à hauteur de 30%.

Mobilité douce et parking : même si la fluidité du trafic pendant les heures de pointe n'est pas encore optimale, la Cogest constate avec satisfaction que la Municipalité s'est dotée d'une stratégie de stationnement et de mobilité préservant son attractivité. Aujourd'hui, la Municipalité offre aux visiteurs et aux pendulaires 7 parkings avec une tarification différenciée. 2'600 places en parking couvert et de nombreuses places en voirie. Les nouvelles cadences des bus reliant les 2 parkings relais gratuits doivent inciter les pendulaires à les utiliser, complétées par des stations Publibike et des abris vélos

sécurisés. Avec la gratuité des parkings souterrains du vendredi soir jusqu'au samedi minuit, un manque à gagner pour la ville de 250'000 francs par année, et des transports publics gratuits durant la même période, soit 27'040 francs par semestre, Sion devient un centre commercial à ciel ouvert. La prochaine étape sera d'informer et de guider les automobilistes vers les parkings appropriés.

Revenu d'énergie : le budget 2019 prévoyait pour la première fois une perte sur l'activité d'achat/vente d'énergie de 0,53 mio. Cependant, les perspectives demeurent positives avec l'augmentation des prix observés depuis 2016. La Cogest constate avec soulagement que le budget 2020 renoue avec les bénéfices dans le domaine de l'énergie.

Marge d'autofinancement : le degré d'autofinancement est passé de 81,2% en 2018 à 91,1% en 2019. Le budget 2020 prévoit un degré d'autofinancement de 87,4%. Le projet cantonal de la RFFA impactera de manière significative les années 2021/2023 avec des degrés d'autofinancement variant entre 64 et 70%. En conséquence, après 3 années situées entre 60 et 80%, nous devrions nous retrouver seulement en 2024 à plus de 80%.

Affaires sociales : le dicastère des affaires sociales est celui qui connaît la plus grande augmentation des charges par rapport au budget 2019. Cet accroissement s'explique notamment par le financement des régimes sociaux et des subventions aux EMS. Le taux de l'aide sociale cependant reste inférieur à la moyenne des villes suisses de même importance. Le subventionnement des crèches et des UAPE a également été ajusté. Cette adaptation est conséquente au déploiement en 2020 de l'entier du nouveau dispositif crèches/nurseries et à l'expérience des 2 exercices complets de l'ASLAE.

Dépenses liées et non liées : les bases légales stipulent que le Conseil municipal décide des dépenses liées mais, depuis 2009, la Municipalité a opté pour une démarche participative avec la Cogest. Elle lui soumet ainsi un projet de dépenses liées/non liées pour approbation. Les délais étant très courts, le président et le vice-président délégués par la commission se chargent de cette analyse. Cette année 12 questions ont été posées à la Municipalité pour obtenir les raisons de la classification de certaines rubriques. Puis 3 demandes de modification ont été présentées. La Municipalité en a accepté 2 qui ont été reclassées de dépenses liées en non liées. Le refus de la troisième a été dûment augmenté. La Cogest souhaite que la ville maintienne cette bonne collaboration.

Remerciements : la commission remercie le président de la ville, les conseillères et conseillers communaux ainsi que les chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs, pour le travail fourni tout au long de l'année. La commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle remercie aussi Monsieur Philippe Varone, Président de la ville, pour sa disponibilité et la transparence des informations transmises lors de la séance des questions.

Vote final : Madame la présidente du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter le budget 2020 de la Ville de Sion sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Conclusion de la commission CEU et vote final : la commission salue le budget de fonctionnement maîtrisé de la Ville de Sion, notamment en regard des autres villes romandes du canton. La commission relève que les investissements sont globalement dédiés à des rénovations ou des adaptations de structures existantes. Aucun nouveau projet n'est proposé, sauf ceux imposés par le canton, HES, EPFL, service autos, nouveau collège, qui bloquent année après année des investissements propres de la ville. Jusqu'où la ville va-t-elle permettre des investissements ou projets du canton sur son territoire ? La commission soutient la Municipalité dans sa volonté de répartition des coûts de centralité avec les communes avoisinantes. Pour attirer de nouvelles entreprises et combler les pertes fiscales prévues par la RFFA, la commission espère que la nouvelle zone industrielle des Iles s'ouvrira rapidement et surtout que la promotion économique sera innovante et active. La commission s'inquiète tout de même des différentes pertes de compétence du Conseil général liées au transfert des tâches à des associations publiques ou privées : PRVC, ASLAE, CMS, Aéroport, Cycles d'orientation, Agglo. Lorsqu'il existe, le délégué du Conseil général devrait établir un

rapport succinct à l'attention du Conseil général pour les comptes et le budget de ces différentes entités. La commission relève une nouvelle fois l'absence de stratégie concernant la remise en état des routes des anciennes communes de Salins et des Agettes. Elle espère, avec la révision globale du budget en 2021, que des montants puissent enfin être attribués.

La commission est heureuse et salue les investissements à hauteur de 1 mio au budget pour des aménagements des espaces publics, arborisation.

Remarque finale : même si nous prêchons un tout petit peu dans le vide, la présentation du budget faite en commun ne doit pas être reproduite, mais, comme mentionné hier, elle le sera. En effet, même si cela donne une bonne synthèse des divers éléments du budget, excellent travail, cela n'évite pas une analyse détaillée et sérieuse de ces derniers. Le manque de proximité et de dialogue avec Monsieur Dondainaz a impliqué de nombreuses questions. Elles auraient pu être réglées immédiatement et auraient évité une charge supplémentaire pour les services de la ville. Comme l'avait fait remarquer la CEU dans son rapport des comptes 2018, il est essentiel que la présentation du budget se fasse par commission. Nous le rappellerons dans les divers rapports que nous ferons dans les comptes et budgets futurs et, en tant que rapporteur, je me permettrai de les relire à chaque fois jusqu'à ce que la commission soit entendue.

La commission environnement et urbanisme a accepté le rapport sur le budget 2020 de la Ville de Sion à l'unanimité des 11 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusion de la commission et vote final : la CSC accepte le budget 2020 dans la version proposée. La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2020.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité des 11 membres présents le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Messieurs les rapporteurs, vous pouvez regagner votre place. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2020 de la Municipalité de Sion amendé de -31'000.- dans les comptes de fonctionnement et de -100'000 dans les investissements sous réserve de calculs plus précis.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Comme notre chef des finances a fait le calcul des modifications des différents amendements, le fonctionnement qui prévoyait un bénéfice de 380'000 francs fait apparaître un bénéfice de 410'000 francs; donc une augmentation de 31'000 francs. En investissements, il y a 170'000 francs d'investissements en moins, ce qui fait que l'autofinancement passerait de 87,4 à 88,1 sous réserve d'un calcul un petit peu plus fin, mais comme il y a des subventions parfois, c'est en tout cas les chiffres bruts que nous pouvons vous présenter aujourd'hui.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci pour ces informations. J'ouvre la discussion générale sur ce budget ainsi amendé.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Permettez-moi de remercier nos conseillères et conseillers municipaux ainsi que les chefs et employés des services de la ville pour leur excellent travail. La ville est en bonne santé financière une année de plus alors que cela devient de plus en plus compliqué.

Je remercie spécialement la commission de gestion qui a produit un rapport exemplaire concernant l'étude du budget en mettant en exergue les éléments importants dans leurs conclusions.

Je serai un tout petit peu plus critique sur les rapports des commissions au sujet des amendements. En effet, on regrette le manque de développement sur certains sujets et on devine que certains sujets ont été politisés, que la valeur des votes est ainsi toute relative. Il suffit de comparer les votes du jour aux rapports sur les amendements de ces mêmes rubriques des années passées pour s'en rendre compte.

Mais cela fait évidemment partie de la politique. Au final, le Conseil général devra se positionner sur le budget avec des modifications de -31'000 au compte de fonctionnement (j'avais aussi -100'000 au compte d'investissements), donc un léger recul des dépenses. Le budget 2020 présenté peut être qualifié de bon mais notre groupe a quelques craintes pour l'avenir.

En effet, les recettes fiscales vont être réduites et pour minimiser l'impact de cette perte, notre groupe compte notamment sur une modification des règles du jeu pour réduire les charges de centralité. En ce sens et comme dit en introduction, le vote sur la motion précitée n'est clairement pas un bon signal. Nous réitérons donc notre appel à vos et à nos députés pour un soutien inconditionnel sur les thèmes qui ont un impact très conséquent sur notre ville. Vous avez, en effet, une responsabilité vis-à-vis de notre Conseil général et de notre ville. Bien entendu, ceci ne doit en aucun cas remettre en question l'important travail fait par les commissions et les groupes afin de parfaire notre budget et ce quelles que soient les visions politiques. Chers collègues, le groupe PLR acceptera le budget 2020 et vous invite à en faire de même. Il vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour la dernière année de cette législature.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Pour 2020, le degré d'autofinancement est certes insuffisant. Nous allons devoir recourir à l'emprunt pour environ 3 mios de francs. Nos investissements nets de 25,5 mios restent modestes et sont dans la moyenne des 10 dernières années. Il est prévu de maintenir ce cap pour les années suivantes. L'Alliance de Gauche considère que ce taux d'investissements est réaliste et vital pour la commune. Nous pouvons considérer que la gestion de la dette brute est bonne. Selon les prévisions, elle restera stable. Entre 129% et 137% par rapport aux revenus financiers. La valeur indicative resterait inchangée à 5 points jusqu'en 2024 si toutes les hypothèses se maintiennent. Évidemment, le total de nos indicateurs va baisser. L'excédent des charges va augmenter. Nous passerons de 22 points à 19 points en 2023 pour ensuite remonter à 20 points en 2024. Si ces pronostics se confirment, nous pouvons considérer que notre navire est assez solide pour affronter les prochaines vagues. Nous devons aussi tenir compte du coût des emprunts qui est actuellement très bas. Le taux moyen pondéré selon nos dettes à fin 2018 était de 1,7%. Il y a 2 ans, il était encore à 2%.

Ce sont des taux avantageux pour les dettes, tout à fait supportables. Néanmoins, des questions se posent. Comment maintenir nos prestations, nos services, nos investissements ? Il faudra examiner certaines options : avoir plus recours au financement externe, revoir les priorités dans les investissements, dans les frais d'études, chercher des économies et des mesures d'efficacité dans nos prestations.

Quelle emprise la commune a-t-elle sur ses finances ? Imposition de personnes physiques : la commune fixe le taux et la progression à froid. Nous avons aussi cette problématique des charges de centralité et le fait qu'une grande partie de nos frais de fonctionnement sont liés. Allons-nous devoir par la suite agir sur les prestations ou sur la charge fiscale ? Quels seront les conséquences pour les habitants ? Pour l'Alliance de Gauche, il est essentiel de maintenir les prestations et les services dont bénéficie une large partie de la population qui sont dans l'intérêt général. Si des coupes doivent se faire, pensons aux prestations les moins essentielles et qui ne touchent qu'une partie de la population, qui ne retombent pas sur les plus défavorisés. Pensons à maintenir une structure administrative svelte (peut-être moins de chefs), mais maintenons les EPT et gardons quand même les petites mains qui assurent les services directs à la population. Il n'est pas défendu de réfléchir à notre taux d'imposition (le coefficient d'impôt), mais cette réflexion devrait se faire dans l'intérêt de la majorité de la population et sans égards spéciaux pour les plus nantis.

Par rapport à une conclusion sur ce débat sur le budget, on peut dire qu'il a été nourri et nous espérons que cela exercera une influence sur les futures propositions. L'Alliance de Gauche est une force de propositions et vous pouvez le constater par nos amendements. Nous en avons proposé 13 sur les 31 traités ce soir, pour un total de 1,2 mio de francs de réductions et 450'000 francs de dépenses supplémentaires. L'impact net aurait été une réduction de 736'000 francs. Tous n'ont pas eu le succès voulu lors de ce plenum, mais nous le soulignons car cela fait partie d'une politique de gauche qui se veut responsable et qui promeut une gouvernance équitable et efficiente.

L'impact de la RFFA pèsera sur nos ressources. Il sera crucial de définir les priorités et l'AdG aimerait vous faire part de ses 3 priorités :

Premièrement, préserver la cohésion sociale de notre communauté, la globalisation économique et les changements technologiques et numériques dans tous les secteurs de l'économie contribuent à l'exclusion sociale et économique de ceux et celles qui sont moins formés, moins intégrés ou tout simplement moins chanceux. Nous devons veiller à préserver les prestations de réintégration essentielles pour la majorité de ces personnes, ainsi que pour les populations les plus défavorisées. Ne laissons personne au bord du chemin.

Deuxièmement : maintenir une politique proactive de lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de notre environnement. Une politique d'urbanisme en conséquence, la rénovation des bâtiments publics et privés et une politique de mobilité renforcée. Tous ces facteurs pourront contribuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et prévenir les îlots de chaleur en zone urbaine.

Troisièmement : définir une stratégie et une politique de développement économique durable en cohérence avec les points précédents. La Suisse a signé l'accord de Paris en 2015 avec 196 autres pays et s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour y arriver, elle s'attelle maintenant à étoffer son plan d'action et à se doter de moyens. Notre commune ne doit pas rester en reste, elle doit aussi faire sa part.

L'Alliance de Gauche acceptera le budget et avec ces belles ambitions, pour l'avenir de notre commune, de notre pays et de notre planète, toute l'équipe de l'AdG vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous transmet ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC salue le travail des services, salue aussi le travail de la Municipalité et salue le travail des commissions. Mais, à titre personnel, je mettrai la même réserve qu'a fait mon collègue Fabien Kuchler concernant les rapports sur les amendements qui, sur cette fin, manquaient un peu de justification, étaient un peu légers.

Concernant les préoccupations relevées par les commissions et par les groupes politiques, nous les partageons aussi. Beaucoup reviennent régulièrement : la RFFA, l'autofinancement, les charges de centralité, etc... J'en citerai deux qui n'ont pas été encore évoquées et qui m'interpellent quelque peu. D'abord, les voies industrielles dont le fonds est épuisé et qui maintenant sont prises sur le ménage communal; ce qui est relativement inacceptable, d'autant que le Conseil général a largement remonté ce problème à plusieurs reprises au Conseil municipal.

Nous sommes aussi interloqués par l'annonce de stabilisation des coûts du social évoquée dans les libellés explicatifs du budget. On n'est plus dans les modifications de 2 mio par an, mais pour autant les 700'000 d'augmentation sont une augmentation considérable. Pour rappel, quand on augmentait les coûts de 1 mio par an, on était tous, au Conseil général, un petit peu inquiet. Force est de constater que l'on est dans ces chiffres-là.

Je reviendrai brièvement sur les amendements qui ont été retenus. Par rapport au chef de service, on se réjouit que cet amendement soit passé. Mais on aimerait que la Municipalité fasse un travail sur ce qu'elle pense du service sur son avenir et surtout sur la rocade qui a été faite. Il y a quand même des retours à faire. Il y a un bilan à tirer à la fin de cette législature sur le passage à 9 conseillers et cette rocade intervient à un moment pas forcément adéquat. On aimerait donc un bilan.

Concernant tous les amendements qui avaient trait à la liaison plaine-montagne : le groupe UDC, lors des précédents budgets, avait un peu tancer l'attitude un peu opaque de la commune par rapport aux montants qui étaient dévolus aux études et avait déploré que les montants se soient envolés si haut au-dessus du million. Est-ce que ces éléments-là ont aussi contribué à ce vote ? Je le pense. En dehors des autres éléments qui ont été apportés ce soir, là aussi, il y a un travail de communication à améliorer.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Chaque année, depuis maintenant plusieurs années, la Municipalité présente des comptes qu'elle juge équilibrés. Chaque année, depuis maintenant plusieurs années, la Cogest, comme le PDC d'ailleurs, demande un retour à un taux d'autofinancement de 100% car le manque d'autofinancement de notre commune devient chronique. Chaque année, depuis maintenant plusieurs années, notre groupe fait son travail en proposant des amendements que nous ne considérons pas uniquement comme étant cosmétiques. Nous avons aussi eu plaisir à constater que les autres groupes cette année ont été très prolifiques au niveau des amendements, même si les résultats atteints ne sont peut-être pas conformes à toutes les attentes. Mais, je crois que l'essentiel est quand même d'avoir réussi à travailler et on a vu que souvent les amendements se regroupaient dans leurs idées de base.

Finalement, le budget 2020 est conforme à ceux des années précédentes. Par contre, tout le monde met le doigt sur les années à venir. Selon la planification financière, la situation s'aggrave pour 2021. Le Conseil communal va demander une analyse détaillée de l'ensemble des prestations offertes par l'administration communale, comme mentionnée dans la planification financière. Nous ne pouvons qu'applaudir cette décision, mais il ressortira certainement de cette analyse que des économies devront être réalisées en recentrant et priorisant les tâches de la commune et que des revenus supplémentaires devront être trouvés aussi. Cela paraît trivial mais il faudra savoir où aller. Apparemment, il y a déjà des secteurs qui ont été protégés par certains groupes. Nous aussi, on essaiera de donner un message sur certains secteurs. D'ailleurs, c'est ce qui a été fait régulièrement par nos amendements puisque nous n'avons jamais touché aux tâches régaliennes de notre commune.

Le groupe PDC, par ses amendements, a essayé de recentrer les tâches de notre commune. Nous nous réjouissons de pouvoir prendre connaissance, dès que possible, des conclusions de cette analyse et surtout nous espérons que le Conseil municipal en fera bon usage afin de garder à flot notre bateau communal.

Le groupe PDC remercie aussi les services de la ville pour tout le travail effectué durant cette année 2019 et souhaite à toute l'assemblée ici présente de belles fêtes de Noël.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et les services pour l'excellent travail effectué dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Notre groupe acceptera ce budget. J'en profite pour souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant de passer au vote de ce budget, je tiens à vous remercier pour votre travail tout au long de cette année. Merci pour votre engagement. Je vous donne rendez-vous pour notre plenum du 25 février 2020. Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous de magnifiques fêtes de fin d'année avec vos familles. On se retrouve au carnotzet de l'hôtel de ville afin de partager un vin chaud. Je remercie la ville pour cette proposition. Je remercie tous les intervenants de cette soirée de travail. Le petit bonhomme de neige tirelire est toujours là. Pour le don Cœur à Cœur, la somme sera remise demain. Pour les conseillères et conseillers qui le désirent, je les invite à me rejoindre demain à 11 heures 15 sur le stand Cœur à Cœur où nous pourrions remettre ensemble l'enveloppe et partager un dernier moment de convivialité avant les fêtes.

Nous allons passer au vote de ce budget. Celles et ceux qui acceptent le budget tel que modifié appuient sur la touche verte, celles et ceux qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 57 oui, 0 abstention, 0 non, le budget 2020 est accepté avec ses modifications.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je ne veux pas prolonger la soirée mais je vous remercie pour ce vote du budget 2020 à l'unanimité.

C'est un encouragement pour nous. C'est le fruit du travail des différents services, de mes collègues du Conseil municipal et de notre gardien du temple financier, notre chef des finances, qui suit ce processus budgétaire pendant de nombreux mois pendant l'année. Je tiens donc à vous remercier pour tout le travail que vous avez effectué pour exercer votre rôle dans le cadre de cette surveillance et adoption budgétaire. Je vous souhaite à vous et à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année.

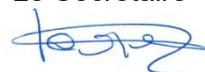
Sion, le 04 février 2020

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 17.12.2019

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	ADG	31	Micheloud	Benoît	PDC
2	Amos	Jérôme	UDC	32	Mirailles	Christian	LES VERTS
3	Antonini	Tobia	PLR	33	Moren	Jean Philippe	PDC
4	Barras	Dominique	PDC	34	Moulin	Guillaume	UDC
5	Betchov Gabioud	Denise	ADG	35	Mukuna	Akanga	PDC
6	Boand	Vincent	UDC	36	Paladini	Chantal	PLR
7	Bonvin	Claire-Lise	PDC	37	Pallara	Juan Carlos	ADG
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Pannatier Kessler	Delphine	PLR
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Pfister	Brigitte	LES VERTS
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Pitteloud	Christian	PDC
11	Broccard	Jean Michel	PDC	41	Pitteloud	Christophe	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
13	Collet	Bastian	ADG	43	Reist	Martin	UDC
14	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	44	Rey	Charles André	PDC
15	Fellay	Gilles	PDC	45	Rossier	Gérard	LES VERTS
16	Fumeaux	Dionys	UDC	46	Rossier	Virginie	PDC
17	Gachnang	Mathieu	PDC	47	Rouiller	Jean Daniel	PLR
18	Gianadda	Isabelle	PDC	48	Schüpbach	Pierre	PDC
19	Gillioz	Fernand	PLR	49	Sierro	Christophe	PDC
20	Guex-Crosier	Johanne	ADG	50	Stalder	Thierry	PLR
21	Hirt	Jean-Claude	UDC	51	Tavernier	Jérôme	PLR
22	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	52	Theiler	Maud	ADG
23	Jacquod	Caterina	PLR	53	Trabacchi	Sophie	PDC
24	Juillerat	Olivier	PLR	54	Turatti	Alain	PLR
25	Kuchler	Fabien	PLR	55	Ulrich	Daniel	PLR
26	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	56	Varone	Gérard	PDC
27	Léger	Jean Charles	PDC	57	Vergères	Pierre Michel	UDC
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	58	Zuchuat	Raphaël	PDC
29	Maury	Cindy	ADG	59	Zumstein	Alain	PLR
30	Michel	Julie	LES VERTS	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Jacquier	Michael	PDC	5			
2				6			
3				7			
4				8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			